

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2021

GROUPE JAJ SA
40 RUE BEAUMARCHAIS
93100 MONTREUIL
592 013 155 00060



Contact : Fabrice JIMENEZ 01 41 58 62 22

GROUPE JAJ

Société Anonyme au capital de 3 560 939 euros
Siège social : 40-48, rue Beaumarchais 93100 MONTREUIL
RCS BOBIGNY 592 013 155 (2005 B 03765)
Siret : 592 013 155 00060

INTERNET : <http://www.jaj.fr>

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| | |
|--------------------------|--------------------------------|
| Président : | Bruno DAUMAN |
| Administrateurs : | Romain DAUMAN Franck SZWARC |

DIRECTION

| | |
|---|-----------------|
| Président Directeur Général | Bruno DAUMAN |
| Directeur Administratif et Financier | Fabrice JIMENEZ |

COMMISSAIRES AUX COMPTES

EMARGENCE

19, rue Pierre Semard
75009 PARIS
Représentée par Yann-Eric PULM

SOMMAIRE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020/2021

- 1 – Composition du Conseil d’Administration**
- 2 – Attestation du Rapport Financier Annuel**
- 3 – Rapport du Conseil d’Administration**
- 4 – Informations Spécifiques Communiquées à l’Assemblée Générale**
- 5 – Propositions Soumises à l’Approbation de l’Assemblée Générale**
- 6 – Rapport du Conseil d’Administration sur le Gouvernement d’Entreprise**
- 7 – Ordre du Jour**
- 8 – Projet du Texte des Résolutions**
- 9 – Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels**
- 10 – Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Réglementés**
- 11 – Attestation du Commissaire aux Comptes sur les Informations Communiquées Relatives au Montant Global des Rémunérations Versées aux Personnes les Mieux Rémunérées**
- 12 – Commentaires du Compte d’Exploitation**
- 13 – Comptes Sociaux et Annexes**



40-48 RUE BEAUMARCHAIS
93104 MONTREUIL CEDEX FRANCE

Téléphone 01 41 58 62 20

Fax 01 41 58 62 49

info@groupejaj.com

www.jaj.fr

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion [ci-joint] présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
BRUNO DAUMAN

GROUPE JAJ

Société Anonyme au capital de 3 560 939 €.
Siège Social : 40-48 rue Beaumarchais, 93 100 Montreuil sous-bois.
592 013 155 RCS Bobigny
Siret : 592 013 155 00060

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en conformité de la loi et de nos statuts pour :

- Vous présenter notre rapport sur la situation de la société, sur son activité au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, soit du 1er avril 2020 au 31 mars 2021,
- Vous rendre compte de notre gestion,
- Soumettre à votre approbation :
 - les comptes de cet exercice,
 - les propositions de votre Conseil d'Administration,

Tous les actionnaires ont été régulièrement convoqués à la présente réunion dans le respect des dispositions légales et statutaires.

La société EMARGENCE AUDIT, représentée par Monsieur Yann Eric PULM, **Commissaire aux Comptes de la Société**, a été régulièrement convoquée dans les formes et délais légaux.

Lecture vous sera donnée de ses différents rapports.

Nous vous précisons que tous les documents et renseignements prescrits par la Loi ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social de la société, quinze jours au moins avant la date de la présente réunion.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOCIETE « GROUPE JAJ »

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/03/2021 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées, en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE PAR BRANCHE D'ACTIVITE (L. 232-1,II ET L. 233-6 AL.2 / R 225-102 AL. 1).

Le chiffre d'affaires net hors taxes, réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 est de 19 194 537 euros contre 20 158 362 euros au 31 mars 2020, soit une baisse de 4,78 %.

La répartition du chiffre d'affaires entre la France et l'export s'analyse ainsi :

| | Exercice 2019-2020 (€) | Exercice 2020-2021 (€) | Variation |
|------------------------------------|------------------------|------------------------|-----------|
| Ventes en France marchandises | 2 765 825 | 727 156 | -73 71 |
| Ventes à l'export marchandises | 857 887 | 475 449 | -44,58 |
| Production de biens en France | 10 215 711 | 10 686 220 | +4,61 |
| Production de biens à l'Export | 6 299 974 | 7 285 499 | +15,64 |
| Prestations de services en France | 13 291 | 13 310 | +0,14 |
| Prestations de services à l'export | 5 675 | 6 903 | +21,64 |

DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS (L. 441-6-1 ET D. 441-4 DU CODE DE COMMERCE)

Aux termes des dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce issues respectivement de la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et du Décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, nous vous présentons ci-après, les informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs et clients :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

| | Article D.441 I.1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu en K€ | | | | | | Article D.441 I.2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu en K€ | | | | | |
|---|---|-----------------|------------------|------------------|---------------------|---------------------------|---|-----------------|------------------|------------------|---------------------|---------------------------|
| | 0 jour <i>(indicatif)</i> | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) | 0 jour <i>(indicatif)</i> | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de factures concernées | / | 105 | 107 | 38 | 517 | / | / | 562 | 374 | 732 | 3 577 | / |
| Montant total des factures concernées TTC | / | 429 | 230 | 119 | 1 111 | 1 889 | / | 402 | 268 | 523 | 2 557 | 3 750 |
| Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC | / | 2,51% | 1,35% | 0,70% | 6,50% | 11,06% | | | | | | |
| Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC | | | | | | | / | 1,77% | 1,18% | 2,31% | 11,29% | 16,55% |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | | | | | | | |
| Nombre des factures exclues | 0 | | | | | | 1402 | | | | | |
| Montant total des factures exclues TTC | 0 | | | | | | 1002 | | | | | |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce) | | | | | | | | | | | | |
| Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement | 60 | | | | | | 60 FDM | | | | | |

RESULTAT DE L'EXERCICE ECOULE (L. 233-6 al. 2 / R. 225-102 al .1)

Les autres achats et charges externes d'un montant total de 14 706 760 € contre 15 678 786 € au 31 mars 2020, correspondent principalement :

| | 31/03/2020 | 31/03/2021 |
|--|-------------------|-------------------|
| Frais de collection, sous-traitance | 11 204 210 | 9 724 993 |
| Prestations logistiques | 426 566 | 560 714 |
| Locations et charges locatives (hors crédit-bail) | 288 619 | 293 221 |
| Location entrepôt de stockage | 335 275 | 341 426 |
| Entretien réparation | 133 672 | 211 561 |
| Assurances | 67 875 | 55 727 |
| Commissions | 679 954 | 684 845 |
| Rémunération affacturage | 123 059 | 150 401 |
| Honoraires ⁽¹⁾ | 217 163 | 405 670 |
| Publicité, salons | 830 890 | 893 341 |
| Transport | 869 379 | 943 851 |
| <i>(1) dont honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat pour 39 500 € au 31/03/2021 contre 37 000 € au 31/03/2020</i> | | |

Le poste « Autres charges » comprend des royalties au titre de la licence "SCHOTT", pour 580 160 € lesquelles ont été calculées comme suit :

- a) pour les produits textiles, au taux de 3 %.
- b) pour les produits cuirs, au taux de 5% sur toutes les ventes sauf l'Italie, Japon, Canada et USA où le taux est de 0%.
- c) Au taux de 1.5% pour les ventes à 3 discounters.
- d) Au taux de 2.5% sur les cuirs et 2.5% pour les autres ventes, sur le site web Schott.

Les achats, libellés en devises, non couverts sont comptabilisés selon le cours moyen de change du mois précédant la facture. Lors du règlement, les gains ou pertes de change sont constatés en résultat d'exploitation. Cette modification est effectuée depuis la clôture du 31 mars 2020.

Les gains de change se montent à 241 605 €.

Les pertes de changes se montent à 91 468 €.

Au titre des « produits exceptionnels » figure la vente du terrain du 40-48 rue Beaumarchais à Montreuil pour 3 250 000 €.

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021 font ressortir un bénéfice net comptable de 2 294 521,75 €, contre une perte de -168 995,32 € pour l'exercice précédent.

II – ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE (L. 226 - 100 al. 3)

Les indicateurs financiers sont les suivants :

| | 2020/2021 | 2019/2020 | 2018/2019 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Dettes totales / capitaux propres | 262,82 % | 472,09 % | 369,04 % |
| Dettes totales / chiffre d'affaires | 70,52 % | 66,89 % | 49,16 % |
| Emprunts et dettes financières / capitaux propres | 58,90 % | 76,47 % | 74,44 % |

Nous vous précisons que les capitaux propres de notre société s'élèvent à 5 150 594 € au 31 mars 2021.

A cette même date, le montant des créances clients cédées à la société de factoring "BNP Factor" est de -832 079 €.

Dans les autres créances, la retenue de garantie de « BNP Factor » s'élève à 319 004 €, les cessions indisponibles à – 16 493 €. Annexe sociale

Pour se protéger contre le risque de change et compte tenu du volume d'achat de marchandises en dollars, la société achète des devises à terme.

Au 31 mars 2021, le montant des achats à terme de devises s'élève à 6 000 000 \$ US.

III- PROGRES REALISES – DIFFICULTES RENCONTREES – PAR SECTEUR D'ACTIVITE (R. 225-102 al 1) - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS PENDANT L'EXERCICE

L'exercice 2020/2021 présente une diminution de son chiffre d'affaires de 4,78 %, passant de 20.1 millions d'euros à 19.2 millions d'euros. Cette diminution s'explique par les effets dus à l'épidémie du coronavirus.

L'année a été marquée bien évidemment par l'épidémie de COVID qui a engendré de nombreux mois de fermetures durant l'exercice 20/21, et notamment le mois de Novembre lors de la 2^e vague, qui a fortement pénalisé les revenus de l'exercice.

Néanmoins, malgré cet événement autant imprévisible qu'exceptionnel, le chiffre d'affaires n'a pas connu de chute drastique malgré le contexte.

Cette baisse très limitée du chiffre d'affaires repose sur plusieurs aspects :

- Avant tout, un travail exceptionnel de nos équipes et de nos partenaires en Asie pour assurer la production de marchandises et son expédition dans des conditions particulièrement perturbées
- Une forte dynamique commerciale de la marque Schott et de son webstore (+17.5%), avec des « hits » produits (doudounes) qui ont permis de tirer la croissance de chiffre d'affaires durant cet hiver.
- Un virage digital pris depuis de nombreuses années avec des partenariats clés auprès des acteurs majeurs du web (Zalando, Redoute, Amazon, Asos...) qui ont à contrario connu une année en forte croissance.

La croissance des ventes de Groupe JAJ via le canal digital a quasiment doublé sur l'exercice (+90%) et représente désormais 51% du CA (webstore Schott inclus).

Groupe JAJ n'a pas attendu la pandémie pour accélérer sur la digitalisation de son business model.

Sans l'effet COVID, les revenus auraient été en croissance à deux chiffres car le confinement (et les fermetures des boutiques sur le territoire européen) a considérablement perturbé les ventes physiques que ce soit auprès de nos revendeurs indépendants (-24%), en grands magasins (-41%) ou au sein de nos boutiques Schott (-25%).

Groupe JAJ a su maîtriser sa politique d'achat, notamment sur l'hiver, en ajustant au mieux ses besoins et en anticipant une 2^e vague possible...

Compte tenu d'une politique d'achats réajustés et de la bonne tenue générale des ventes, nous avons eu moins recours au déstockage (-56%) durant cet exercice.

La hausse tarifaire effectuée ainsi qu'une mise en place d'achat concentré sur moins de modèles mais à plus fort volume, a permis d'améliorer nos capacités de négociations fournisseurs et de bénéficier d'une importante hausse de la marge pour atteindre 48% vs 42%.

IV – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE (L 232-1-II) - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR (L. 232-1-II / R. 225-102 al 1)

Alors que le Covid a et aura des répercussions économiques mondiales qu'il est encore difficile de mesurer entièrement, Groupe JAJ reste confiant sur sa stratégie.

Fort de sa dynamique commerciale, d'un juste rapport qualité/prix et de son positionnement de marque américaine iconique, Groupe JAJ affiche un carnet de commandes Automne/Hiver 2021 en forte croissance (+35%).

La vente du terrain effectué sur l'exercice, pour une valeur de 3.2M€, va nous permettre d'accompagner le développement des investissements marketing sur le digital, à la fois en direction de notre webstore (amélioration d'outils CRM, accélération de l'omnicanal, communication sur les réseaux sociaux, création d'un compte Tik Tok pour atteindre une cible plus jeune...) mais aussi au sein de nos comptes clés web actuels (notamment dans le développement de la marketplace et d'investissement marketing pour la mise en avant de la marque Schott sur leur plateforme).

La refonte de notre webstore effectuée l'hiver dernier porte déjà ses fruits et nous restons confiants sur une croissance à deux chiffres sur le prochain exercice pour Groupe JAJ.

Comme déjà indiqué, nous assistons à une complète transformation du secteur où le poids des revendeurs indépendants multimarques se rétrécit d'années en années, où les chaînes de magasins ayant un parc de boutiques important sont en forte souffrance alors que le web affiche des croissances à deux chiffres.

La crise du COVID a considérablement accéléré cette dynamique où les sites web de mode ont connu une très forte hausse de leur base clients.

Cette stratégie digitale nous permettra de compenser à moyen terme la baisse des multimarques, d'être davantage en lien direct avec les consommateurs et leurs attentes et de leur permettre d'avoir accès à la marque, même si celle-ci n'est plus présente dans leur ville ou département.

Concernant le développement de l'activité wholesale, de nouvelles opportunités sont en cours avec des acteurs majeurs de la distribution dans le domaine du sport qui ont pris désormais une place prépondérante dans la vente de produits mode, au détriment des multimarques de centre-ville...

Si Groupe JAJ n'avait pas encore développé ce réseau, nous venons de démarrer des collaborations très intéressantes avec les deux acteurs majeurs de ce secteur.

L'année 2021/2022 sera forcément extrêmement perturbée compte tenu de la situation sanitaire, avec d'ores et déjà près de 6 semaines sans activité.

Celle-ci aura des répercussions importantes sur l'économie, l'emploi et la consommation des ménages.

A cela s'ajoute une explosion sans précédent du cout du fret en provenance d'Asie notamment, avec des frais d'approche multiplié par 5 par rapport à l'exercice précédent et une pénurie de containers qui risque d'engendrer des retards de livraison.

Ceci aura obligatoirement un impact négatif sur la marge annuelle.

Il est encore difficile d'afficher concrètement des prévisions de vente compte tenu du manque de visibilité sur les effets de la crise, le risque d'une 4^e vague et l'évolution du pouvoir d'achat à court terme.

Néanmoins, notre carnet de commandes en forte croissance et notre dynamique digitale devrait permettre à Groupe JAJ d'afficher une croissance à deux chiffres sur le prochain exercice et de conforter notre position parmi les marques leader du secteur.

2021/2022 va également marquer un tournant pour Groupe JAJ qui s'apprête à signer un accord de licence mondiale pour la marque Rivas.

Distributeur de la marque depuis près de 10 ans, Groupe JAJ va désormais gérer la production, la création et la distribution mondiale de la marque, spécialisée dans les chaussures estivales.

Ceci implique également la reprise en main du webstore (500K€ de CA) et de la boutique Rivas à Paris 3e (500K€ de CA) et le développement à court/moyen terme d'une gamme de prêt à porter et accessoires autour de l'univers du bain et de la côte d'azur.

Groupe JAJ reprend donc les rênes d'une marque à forte notoriété qui va permettre à la société de générer davantage de marge (vs l'activité de distributeur exclusif), d'avoir accès à une distribution internationale (Europe, Asie, USA), d'accroître ses revenus en développant de nouvelles lignes de produits auprès de nos revendeurs mais aussi et surtout sur le webstore Rivas qui sera désormais géré par nos soins.

Cette licence prendra effet dès l'exercice 21/22, même si cela restera une année de transition. Les premiers effets apparaitront davantage sur le prochain exercice 22/23.

Cet accord stratégique va permettre à Groupe JAJ de lisser davantage les revenus de la société tout au long de l'année et d'avoir une activité davantage significative et profitable durant la saison Printemps/Eté, et pour la première fois sur un spectre mondial.

V – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (L. 232-1-II)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, la Société Groupe JAJ a comptabilisé un crédit impôt recherche d'un montant de 60 000 €.

**INFORMATIONS SPECIFIQUES
COMMUNIQUEES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

- - -

Conformément aux dispositions légales et statutaires de la société.

I - ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Conformément à l'article L 225-210 al 3 du code de commerce, la société ne disposant pas de réserves suffisantes, l'assemblée n'a pas la possibilité de donner l'autorisation à la société à l'effet d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % de son capital social.

En conséquence et en conformité des dispositions de l'article L 225-211 du Code de Commerce, aucun mouvement n'a été enregistré à ce titre au cours de l'exercice 2020-2021.

II - PARTICIPATIONS NOUVELLES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE (L.233-6 AL.1)

En conformité des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, la SA GROUPE JAJ n'a pris aucune participation directe dans le capital social d'une société ayant son siège social sur le territoire Français.

III - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS PRECEDENTS EXERCICES (CGI ART. 243 BIS)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices sociaux.

IV - RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Il a été dressé un état financier des cinq derniers exercices sociaux, lequel a été tenu à la disposition des actionnaires, au siège social, avec tous les documents et renseignements exigés par la Loi.

V - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT (CGI ART. 223 QUATER)

En conformité des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts nous vous précisons que, pour la détermination du résultat fiscal, il a été réintégré les sommes suivantes :

| | |
|--|----------|
| - Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles (Article 39-4 du Code Général des Impôts) : | 2 615 € |
| - Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS) : | 8 169 € |
| - Provisions pour risque de change : | 22 614 € |
| - Amendes et pénalités : | 1 294 € |
| - Ecart de conversion Actif au 31/03/2020 : | 78 887 € |
| - Ecart de conversion Passif au 31/03/2021 : | 14 888 € |

VI - CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

- 1) – Aucune convention nouvelle ni engagements nouveau entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce n'est intervenu au titre de l'exercice écoulé.
- 2) – Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice clos au 31/03/2021 :

Actionnaire concerné : Indivision Maurice JABLONSKY
Nature : Abandon de compte-courant en 2001/2002 à hauteur de 457 347 € avec clause de retour à meilleure fortune
Modalités : remboursement exigible quand la société Groupe JAJ, au cours de deux exercices consécutifs, aura réalisé un bénéfice net après impôts égal ou supérieur à un million d'euros.
La créance devra être remboursée à partir de la clôture du deuxième exercice social faisant apparaître les seuils ci-dessus fixés ; dans ces conditions, la somme devra être remboursée sur une période n'excédant pas deux ans, sans intérêt.

VII - INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIONNARIAT (L. 233-13)

Nous vous indiquons l'identité des personnes physiques ou morales connues au 31 mars 2021 dont, à notre connaissance, la participation dépasse les seuils légaux et statutaires :

| Actionnaires | 31/03/2020 | 31/03/2021 |
|--|------------|------------|
| Indivision Maurice JABLONSKY | 39,17 % | 39,17 % |
| Indivision Joseph JABLONSKI (depuis le 16/04/2019) | 10,56 % | 10,56 % |

Les salariés ne détiennent pas de participation dans le capital social selon la définition de l'article L.225-102 du Code de Commerce.

VIII - REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET LISTE DE L'ENSEMBLE DE LEURS MANDATS EXERCES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31/03/2021

En conformité des dispositions de l'article 116 de la Loi 2001-420 du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques et de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, la rémunération globale des mandataires sociaux au titre de l'exercice écoulé ainsi que la liste de l'ensemble de leurs mandats vous sont données ci-dessous :

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration de la SA Groupe JAJ est composé des membres suivants :

- Monsieur Bruno DAUMAN : Président du Conseil d'Administration,
Demeurant 16, rue Poirier 94160 SAINT MANDE.
- Monsieur Romain DAUMAN : Administrateur,
Demeurant 16, rue du Parc Royal 75003 PARIS.
- Monsieur Franck SZWARC : Administrateur,

Demeurant 5, place Charles Digeon 94160 SAINT MANDE.

Des membres du Conseil, seul Monsieur Romain DAUMAN exerce un autre mandat.

Rémunération globale, y compris les avantages en nature, au titre de l'exercice 2020-2021 :

| | Rémunération | Jetons de présence |
|---------------|--|--------------------|
| Bruno DAUMAN | 256 858 € y compris les avantages en nature | 0 € |
| Romain DAUMAN | 0 € | 0 € |
| Frank SZWARC | 0 € | 0 € |

Nous précisons que toutes les rémunérations ci-dessus sont fixes.

IX - MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE (ARTICLE R.225-102 AL.1 DU CODE DE COMMERCE)

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général dans sa séance du 29 septembre 2020 et a nommé dans ces fonctions Monsieur Bruno DAUMAN pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026.

X- RISQUES ET INCERTITUDES -UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (ARTICLE L.225-100 AL. 4,5,6 DU CODE DE COMMERCE)

RISQUES DE CHANGE

Au 31/03/2021, l'état des positions de la société face au risque de change peut se résumer ainsi :

| | |
|--------------------------------|----------------------|
| BILAN | -2 416 945 \$ |
| Dettes fournisseurs en devises | -2 263 977 \$ |
| Autres dettes | \$ |
| Liquidités en devises | - 152 968 \$ |
| HORS BILAN | 6 000 000 \$ |
| Achats à terme de devises | 6 000 000 \$ |
| DIFFERENTIEL | 3 583 055 \$ |

XI – ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (L. 225-100-3)

Aucune mesure n'a été prise pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique.

XII- INFORMATIONS EN MATIERE SOCIALE

En conformité des dispositions de l'article L.225-102-1 et de son Décret d'application du 20 février 2002, nous vous communiquons ci-après les informations en matière sociale :

1 – Effectifs

Au 31 mars 2021, l'effectif total de l'entreprise était de 44 salariés (temps équivalent).

Il a été procédé à 3 embauches en CDI.

L'entreprise n'a mené aucun plan social.

2 - Organisation du temps de travail

Au 31 mars 2021, 45 salariés étaient employés à temps plein, 1 salarié à temps partiel.

26 cadres et salariés étaient à 157,75 heures de travail, 18 salariés à 151,67 heures de travail, 1 salarié à 126,20 heures de travail.

3 – Rémunérations

Au 31 mars 2021, la masse salariale annuelle est de 2 316 868 euros avec 994 176 euros de charges sociales contre 2 424 667 euros avec 965 934 euros de charges sociales au 31 mars 2020.

Il n'y a pas de système d'intéressement et pas d'accord de participation.

4 - Relations professionnelles et accords collectifs

Il n'y a pas de comité d'entreprise et il y a des délégués du personnel (élection du 10 janvier 2018 et 17 janvier 2018) au comité social et économique.

5 - Conditions d'hygiène et de sécurité

Il n'y a pas eu d'accident du travail au cours de l'année 2020-2021 sans incidence particulière sur les conditions d'hygiène et de sécurité.

6 – Formation

1.00 % de la masse salariale a été consacré à la formation professionnelle.

7 - Emploi et insertion des travailleurs handicapés

L'entreprise n'emploie pas de travailleur handicapé.

8 - Œuvres sociales

Il n'y a pas de comité d'entreprise donc aucun budget.

XIII- INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Notre activité ne génère aucune conséquence dommageable pouvant rejaillir sur les sources d'énergie ou sur notre environnement. Aucune information particulière n'est donc à signaler.

**PROPOSITIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DANS LES CONDITIONS DE QUORUM DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

I – APPROBATION DES COMPTES

Conformément à la loi, nous soumettons à votre approbation :

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- celui du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021,
- les comptes, le bilan, et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés.

Nous vous demandons, en conséquence, d'approuver les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports et de donner quitus de leur mandat aux Administrateurs au titre de l'exercice

II - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 mars 2021, soit la somme de 2 294 521,75 € de la façon suivante :

- | | |
|--|----------------|
| • Au crédit du poste « REPORT à NOUVEAU » pour | 1 093 867,10 € |
| • Au crédit du poste « AUTRES RESERVES » pour | 1 200 654,65 € |

Ainsi, le poste « REPORT A NOUVEAU » serait soldé et le poste « AUTRES RESERVES » s'établirait à la somme de 1 200 654,65 €, après affectation.

III - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous indiquons que :

- 1) Aucune convention nouvelle ni engagements nouveau entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce n'est intervenu au titre de l'exercice écoulé.
- 2) Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice clos au 31/03/2021 :

| | |
|------------------------|---|
| Actionnaire concerné : | Indivision Maurice JABLONSKY |
| Nature : | Abandon de compte-courant en 2001/2002 à hauteur de 457 347 € avec clause de retour à meilleure fortune |
| Modalités : | remboursement exigible quand la société Groupe JAJ, au cours de deux exercices consécutifs, aura réalisé un bénéfice net après impôts égal ou supérieur à un million d'euros. La créance devra être remboursée à partir de la clôture du deuxième exercice social faisant apparaître les seuils ci-dessus fixés ; dans ces conditions, la somme devra être remboursée sur une période n'excédant pas deux ans, sans intérêt. |

IV – POLITIQUE DE REMUNERATION DES DIRIGEANTS SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, l'assemblée générale des actionnaires du 30 septembre 2021 sera appelée à voter sur la politique de rémunération des membres du Conseil.

V - SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous précisons que le mandat d'administrateur de Frank SZWARC arrive à échéance avec la présente assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021 et qu'il conviendra de statuer sur son renouvellement.

Quant aux mandats de Messieurs Bruno DAUMAN et Romain DAUMAN, ceux-ci arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026.

VI - SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous précisons que les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant arriveront à échéance avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026.

VII - PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

En conformité de l'article L 225-210 al. 3 du code de commerce, nous ne vous proposons pas d'autoriser la société à acheter ses propres actions dans les conditions de l'article L.225-209 et suivants du Code de Commerce.

*
* *

Le projet des résolutions que nous soumettons à votre approbation reprend les principaux points de notre rapport et nous espérons qu'il recevra votre approbation.

Sont annexés au présent rapport :

- le tableau des résultats des cinq derniers exercices,
- le tableau des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital,
- le rapport spécial établi par le Président du Conseil d'Administration rendant compte de la composition du conseil d'administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

| I -CAPITAL EN FIN D'EXERCICE | 2020 - 2021 | 2019 - 2020 | 2018 - 2019 | 2017-2018 | 2016-2017 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|------------------|------------------|
| a) Capital social | 3 560 939 | 3 560 939 | 3 560 939 | 3 560 939 | 3 560 939 |
| b) Nombre des actions ordinaires | 3 560 939 | 3 560 939 | 3 560 939 | 3 560 939 | 3 560 939 |
| c) Nombre des actions à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote) | | | | | |
| d) Nombre maximal d'actions futures à créer | | | | | |
| - par conversion d'obligations | | | | | |
| - par exercice de droits de souscription | | | | | |
| II -OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE | 2020 - 2021 | 2019 - 2020 | 2018 - 2019 | 2017-2018 | 2016-2017 |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes | 19 194 537 | 20 158 362 | 22 706 189 | 24 034 434 | 23 138 052 |
| b) Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 2 514 018 | -63 703 | 184 576 | 515 466 | 454 148 |
| c) Impôts sur les bénéfices | 79 126 | 0 | -140 000 | -60 000 | 0 |
| d) Participation des salariés due au titre de l'exercice | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements | 2 294 522 | -168 995 | 167 452 | 572 508 | 328 573 |
| f) Résultat distribué | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| III - RESULTATS PAR ACTION | 2020 - 2021 | 2019 - 2020 | 2018 - 2019 | 2017-2018 | 2016-2017 |
| a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions | 0.71 | -0.02 | 0.05 | 0.14 | 0.13 |
| b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 0.64 | -0.05 | 0.05 | 0.16 | 0.09 |
| c) Dividende attribué à chaque action (net) | | | | | |
| IV - PERSONNEL | 2020 - 2021 | 2019 - 2020 | 2018 - 2019 | 2017-2018 | 2016-2017 |
| a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | 44 | 48 | 49 | 44 | 43 |
| b) Montant de la masse salariale de l'exercice | 2 316 868 | 2 424 667 | 2 579 038 | 2 327 273 | 2 141 998 |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice | 994 176 | 965 934 | 1 103 944 | 996 799 | 941 675 |

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(Article L 225-37 du Code de commerce)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce modifié par l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi que le décret n° 2017-1174 du 18 juillet 2017, nous vous présentons le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise dans le cadre de la préparation des comptes de l'exercice 2020/2021, des pouvoirs confiés au Directeur Général par le Conseil d'Administration, des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société « GROUPE JAJ ».

Le présent rapport a été soumis au conseil d'administration le 16 juillet 2021.

1 - ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La société est administrée par un conseil d'administration. Elle n'a pas opté pour la dissociation des fonctions de Président du conseil et de Directeur Général.

La société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en conformité des dispositions du code de commerce applicables aux sociétés anonymes cotées et tient compte des préconisations du MEDEF disponibles sur le site internet du Medef.

Ce rapport a été établi en tenant compte des recommandations émises par l'AMF

1.1. Composition du Conseil :

Nous vous rappelons que votre Conseil d'Administration est composé de TROIS (3) membres :

- Monsieur Bruno DAUMAN, Président directeur général,
- Monsieur Romain DAUMAN, administrateur,
- Monsieur Frank SZWARC, administrateur.

A ce jour, il n'y a aucune femme au Conseil d'Administration.

La liste des administrateurs de la Société incluant les fonctions exercées dans d'autres sociétés est :

| Administrateur | Nombre d'actions | Fonctions exercées |
|--|--|---|
| Bruno DAUMAN Né en 1979 16, rue Poirier 94160 Saint Mandé | 400 en pleine propriété 376 200 en indivision | Président Directeur Général de la société. |
| Romain DAUMAN Né en 1983 16 rue du Parc Royal 75003 Paris | 80 en pleine propriété 376 200 en indivision | - Administrateur de la société. - Gérant de l'Eurl CAFORD (RCS PARIS 789 480 241) |
| Frank SZWARC Né en 1956 5, place Charles Digeon 94160 Saint Mandé | 11 803 | Administrateur de la société. Son mandat doit être renouvelé au cours de la présente assemblée générale |

Le conseil d'administration n'a pas institué de comités.

1.2. Commentaires sur la composition du Conseil d'Administration :

1.2.1. Présidence du Conseil d'administration

Les statuts de la société prévoient que le Président du Conseil d'administration pourra cumuler ses fonctions avec celles de Directeur Général de la société, selon décision du conseil. En application de l'article 20 des statuts, le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 29 septembre 2020 de ne pas procéder à la dissociation des fonctions entre la Présidence du Conseil d'Administration et la Direction Générale, en considérant que la structure moniste était mieux adaptée aux circonstances du moment.

1.2.2. Nomination d'un Directeur Général Délégué

Lors de notre conseil d'administration du 29 septembre 2020, Monsieur Bruno DAUMAN, Président directeur général n'a pas souhaité être assisté d'un directeur Général Délégué.

1.2.3. Absence de condamnations pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle

A la connaissance de la société « GROUPE JAJ », et au jour de l'établissement du présent rapport :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ;
- aucun des membres du conseil d'administration n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la société par des autorités statutaires ou réglementaires ;

- aucun administrateur n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

1.2.4. Contrats de Services

Aucun membre du conseil d'administration n'est lié par un contrat de services avec la société « GROUPE JAJ » ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

1.3. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration est déterminé par les dispositions légales et réglementaires, et par les statuts. La société « GROUPE JAJ » souscrit et s'attache à respecter les principes de Gouvernement d'Entreprise en vigueur en France et tels qu'ils résultent du rapport Consolidé AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société, se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales et financières de la société et veille à leur mise en œuvre.

Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche des affaires de la société et en assure le suivi et le contrôle ; à cette fin, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Il désigne les mandataires sociaux chargés de diriger la société.

Il définit la politique de rémunération de la Direction Générale.

Il s'assure de la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Il arrête le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Il arrête les comptes annuels et semestriels et prépare l'Assemblée Générale.

1.3.1. Fréquence des réunions et décisions adoptées :

L'article 17 « REUNIONS DU CONSEIL » des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, notre Conseil d'Administration s'est réuni 2 fois :

Séance du 29 septembre 2020 à 14 heures, ayant pour ordre du jour :

- Choix du mode d'exercice de la Direction Générale de la société ;
- Nomination du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour les formalités légales.

Séance du 11 décembre 2020 à 10 heures 30, ayant pour ordre du jour :

- Révision du compte de résultat prévisionnel 2020/2021 de la société Groupe JAJ,

- Situation de l'actif réalisable et du passif exigible au 30 septembre 2020 de la Société Groupe JAJ,
- Examen et arrêté des comptes semestriels au 30 Septembre 2020 de la société Groupe JAJ,
- Etablissement du rapport d'activité pour la période du 1^{er} Avril 2020 au 30 Septembre 2020,
- Questions diverses.

1.3.2. Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 17 « REUNIONS DU CONSEIL » des statuts les administrateurs ont été convoqués dans le respect des dispositions légales par lettre simple ou télécopie.

Conformément à l'article L 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

1.3.3. Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués dans le respect des dispositions légales.

1.3.4. Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social de la société.

1.3.5. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

2 – LIMITATION DES POUVOIRS DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL

Nous vous précisons qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Monsieur Bruno DAUMAN, votre Président et Directeur Général.

3 – CONFLITS D'INTERETS

A la connaissance de la Société « GROUPE JAJ » et au jour de l'établissement du présent rapport, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration et de la Direction générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

4 – POLITIQUE DE REMUNERATION

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, l'assemblée générale des actionnaires du 30 septembre 2021 sera appelée à voter sur la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration telle que présentée ci-dessous.

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux sont arrêtées par le Conseil d'administration.

4.1. Montant des rémunérations des mandataires sociaux versées par la société au titre de l'exercice 2020/2021 à faire approuver par l'assemblée générale :

Au titre de l'exercice 2020/2021, les membres du conseil d'Administration ont perçu les rémunérations suivantes :

Monsieur Romain DAUMAN et Monsieur Frank SZWARC n'ont perçu aucune rémunération au titre de leur mandat de membre du Conseil d'administration.

La rémunération de Monsieur Bruno DAUMAN s'est établie à :

| | Rémunération brute fixe versée | Avantages en nature perçus | Rémunération totale perçue |
|--------------|--|--------------------------------------|----------------------------|
| Bruno DAUMAN | 229 112,04 € treizième mois compris + Prime exceptionnelle de 23 161,96 € | Voiture : 3 468 € Repas : 1 116 € | 256 858 € |

Cette rémunération a été payée en numéraire en douze mensualités.

Monsieur Bruno DAUMAN n'a perçu aucune rémunération variable.

La prime exceptionnelle a été versée compte-tenu de la performance de Monsieur Bruno DAUMAN.

Les avantages en nature sont déterminés sur la base du barème de l'administration fiscale.

Il n'existe ni parachutes dorés ni retraites chapeaux.

Il n'y a ni contrats d'intéressement ni de participation.

La rémunération des mandataires sociaux respecte l'intérêt social. Son montant est mesuré eu égard à la taille de la société.

Évolution de la rémunération du Président-Directeur général :

| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 |
|----------------------------|-----------|-----------|--------------|--------------|--------------|
| Rémunération totale perçue | 256 858 € | 253 280 € | 256 412,67 € | 246 730,31 € | 193 337,16 € |
| | +1,41% | -1,22% | +3,92% | +27,62% | |

4.2. Rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2021/2022 à faire approuver par l'assemblée générale :

Lors de sa réunion du 16 juillet 2021, le Conseil d'administration a arrêté les principes et les critères de détermination des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux mandataires sociaux et notamment au Président Directeur général pour l'exercice 2021/2022.

Ces principes et critères de détermination sont soumis au vote de l'assemblée générale du 30 septembre 2021 :

1. Monsieur Romain DAUMAN et Monsieur Frank SZWARC ne percevront aucune rémunération au titre de leur mandat de membre du Conseil d'administration.
2. La rémunération de Monsieur Bruno DAUMAN sera fixée pour l'exercice clos au 31/03/2022, comme suit :
 - Son salaire brut augmentera de +5% si le Chiffre d'Affaires de Groupe JAJ SA est en croissance d'au moins 2% par rapport à l'exercice 2021
 - Une prime exceptionnelle brute de 15 KEUR lui sera versée si le Résultat d'Exploitation est d'au moins de 100 000 euros
 - Les autres éléments de la rémunération de Bruno Dauman demeurent inchangés.

5 – INFORMATIONS PREVUES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons que le rapport de gestion fait mention des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

6 – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Nous vous rappelons que notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne. Ces procédures reposent sur l'ensemble des contrôles mis en œuvre par la Direction Générale en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion rigoureuse et efficace de la société et d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

6.1. Objectif du contrôle interne

L'objectif du contrôle interne est d'assurer la qualité et la fiabilité de la production des comptes dans les buts suivants :

- ♦ prévenir les erreurs et les fraudes,
- ♦ protéger l'intégrité des biens et des ressources de l'entreprise,
- ♦ gérer rationnellement les moyens de l'entreprise,
- ♦ assurer un enregistrement comptable correct de toutes les opérations nécessaires, en conformité avec les lois et réglementations en vigueur.

Le bon fonctionnement d'un système de contrôle interne permet de réduire les risques d'erreur ou de malversation, il ne peut cependant conduire à les éliminer complètement.

6.2. Organisation du contrôle interne

Le contrôle interne de la société n'est pas formalisé, mais il est effectif et s'est affiné au cours des années. Il répond essentiellement aux conditions suivantes :

- ◆ séparation des fonctions
- ◆ exhaustivité
- ◆ réalité
- ◆ évaluation correcte
- ◆ respect des normes de présentation des comptes.

Compte tenu de notre activité de négoce un soin tout particulier a été apporté au suivi des marchandises de leur commande aux fournisseurs à la livraison aux clients en passant par la gestion des stocks. Pour ce faire nous disposons d'un programme informatique spécifique et performant fournissant un inventaire en permanence ainsi que diverses statistiques par produit, famille, représentant, secteur, marges etc... constituant une aide à la gestion efficace.

Notre secteur de clientèle présente un risque non négligeable, aussi en plus du suivi inclus dans le programme cité plus avant, une gestion et une surveillance des comptes des clients est effectuée en comptabilité. Dans le cadre du contrat de factoring, nous disposons d'une assurance crédits en plus des renseignements commerciaux que nous nous efforçons de maintenir à jour.

Les décisions d'achat importantes remontent à la direction générale avec un souci de prix, de maintien de la qualité et de la continuité des approvisionnements auprès de fournisseurs habituels.

Notre gestion financière en dehors des opérations courantes fait appel au factoring et à des mesures de précaution contre les variations de cours de change compte tenu du chiffre significatif de nos importations. Pour se protéger contre le risque de change, la société achète des devises à terme. Les recours aux emprunts sont soumis au conseil d'administration de même que les opérations sur titres.

La gestion du personnel est également très centralisée et les tâches de chacun clairement définies avec des recoupements pour contrôle et afin d'éviter qu'une même personne n'effectue une ou plusieurs tâches incompatibles.

Sur le plan juridique nous sommes assistés par les juristes d'un cabinet d'avocats extérieur à la société.

En ce qui concerne les biens et les personnes nous avons pris, tant en contrats d'assurance qu'en mesures de sécurité et de vidéosurveillance, toutes les dispositions nécessaires pour la sauvegarde des biens et des personnes en cas de sinistre.

Les investissements nécessaires au maintien et au développement de l'entreprise sont engagés au fur et à mesure des besoins et des objectifs poursuivis. Les investissements importants relèvent du conseil d'administration.

Notre service comptable est doté d'un personnel compétent. Les normes comptables applicables en France sont scrupuleusement respectées afin de présenter des comptes sociaux fiables avec une information complète.

7 - CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

- 2) Aucune convention nouvelle ni engagements nouveau entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce n'est intervenu au titre de l'exercice.
- 3) Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Au cours de l'exercice 2001/2002, Monsieur Maurice JABLONSKY a abandonné son compte-courant à hauteur de 457 347 € avec clause de retour à meilleure fortune. Cette clause prévoit que le remboursement de la somme de 457 347 € ne pourra devenir exigible que dans le cas d'un retour à meilleure fortune qui sera considéré comme atteint dès lors que la société Groupe JAJ, au cours de deux exercices consécutifs, aura réalisé un bénéfice net après impôts égal ou supérieur à un million d'euros. La créance devra être remboursée à partir de la clôture du deuxième exercice social faisant apparaître les seuils ci-dessus fixés ; dans ces conditions, la somme devra être remboursée sur une période n'excédant pas deux ans, sans intérêt.

8 – TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS RELATIVES AUX AUGMENTATIONS DE CAPITAL (L 225-37-4, 3)

Aucune délégation n'a été accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce.

Fait à Montreuil le 16 juillet 2021

Le Président du Conseil d'administration

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUILLET 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN,
et le seize juillet à quatorze heures,

Les membres du Conseil d'Administration de la société « GROUPE JAJ », se sont réunis audit siège social sur convocation de leur Président.

Sont présents et ont élargé la feuille de présence :

- Monsieur Bruno DAUMAN : Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.
- Monsieur Romain DAUMAN : Administrateur,
- Monsieur Frank SZWARC : Administrateur.

La société EMARGENCE AUDIT, représentée par Monsieur Yann Eric PULM, **Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, assiste à la réunion par conf call.**

Monsieur Bruno DAUMAN préside la réunion. Il constate, d'après le registre de présence qui a été élargé par chaque membre en entrant en séance la présence effective de tous les administrateurs.

Il déclare le Conseil d'Administration régulièrement constitué pour valablement délibérer.

A la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté sans observation par le Conseil.

Puis Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'Administration est réuni ce jour en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels de la société GROUPE JAJ concernant l'exercice social clos le 31 mars 2021,
- Etablissement du rapport de gestion de la société GROUPE JAJ,
- Etablissement du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du Conseil d'Administration, sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société,
- Examen des documents de gestion prévisionnelle,
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires et arrêté de l'ordre du jour,
- Questions diverses.

Enfin, le Président procède à un exposé dans lequel il retrace l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

1. - EXPOSE DU PRESIDENT SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET LES RESULTATS DE L'EXERCICE ECOULE

Le Président présente et commente les comptes annuels au 31 mars 2021. Ceux-ci ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE PAR BRANCHE D 'ACTIVITE (L.232-1, II et L. 233-6 al.2 / R 225-102 al. 1).

Le chiffre d'affaires net hors taxes, réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 est de 19 194 537 euros contre 20 158 362 euros au 31 mars 2020, soit une baisse de 4,78 %.

La répartition du chiffre d'affaires entre la France et l'export s'analyse ainsi :

| | Exercice 2019-2020 (€) | Exercice 2020-2021 (€) | Variation |
|------------------------------------|------------------------|------------------------|-----------|
| Ventes en France marchandises | 2 765 825 | 727 156 | -73 71 |
| Ventes à l'export marchandises | 857 887 | 475 449 | -44,58 |
| Production de biens en France | 10 215 711 | 10 686 220 | +4,61 |
| Production de biens à l'Export | 6 299 974 | 7 285 499 | +15,64 |
| Prestations de services en France | 13 291 | 13 310 | +0,14 |
| Prestations de services à l'export | 5 675 | 6 903 | +21,64 |

RESULTAT DE L'EXERCICE ECOULE (L. 233-6 al. 2 / R. 225-102 al .1)

Les autres achats et charges externes d'un montant total de 14 706 760 € contre 15 678 786 € au 31 mars 2020, correspondent principalement :

| | 31/03/2020 | 31/03/2021 |
|---|------------|------------|
| Frais de collection, sous-traitance | 11 204 210 | 9 724 993 |
| Prestations logistiques | 426 566 | 560 714 |
| Locations et charges locatives (hors crédit-bail) | 288 619 | 293 221 |
| Location entrepôt de stockage | 335 275 | 341 426 |
| Entretien réparation | 133 672 | 211 561 |
| Assurances | 67 875 | 55 727 |
| Commissions | 679 954 | 684 845 |
| Rémunération affacturage | 123 059 | 150 401 |
| Honoraires ⁽¹⁾ | 217 163 | 405 670 |
| Publicité, salons | 830 890 | 893 341 |
| Transport | 869 379 | 943 851 |

(1) dont honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat pour 39 500 € au 31/03/2021 contre 37 000 € au 31/03/2020

Le poste « Autres charges » comprend des royalties au titre de la licence "SCHOTT", pour 580 160 € lesquelles ont été calculées comme suit :

- e) pour les produits textiles, au taux de 3 %.
- f) pour les produits cuirs, au taux de 5% sur toutes les ventes sauf l'Italie, Japon, Canada et USA où le taux est de 0%.
- g) Au taux de 1.5% pour les ventes à 3 discounters.
- h) Au taux de 2.5% sur les cuirs et 2.5% pour les autres ventes, sur le site web Schott.

Les achats, libellés en devises, non couverts sont comptabilisés selon le cours moyen de change du mois précédant la facture. Lors du règlement, les gains ou pertes de change sont constatés en résultat d'exploitation. Cette modification est effectuée depuis la clôture du 31 mars 2020.

Les gains de change se montent à 241 605 €.

Les pertes de changes se montent à 91 468 €.

Au titre des « produits exceptionnels » figure la vente du terrain du 40-48 rue Beaumarchais à Montreuil pour 3 250 000 €.

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021 font ressortir un bénéfice net comptable de 2 294 521,75 €, contre une perte de -168 995,32 € pour l'exercice précédent.

2. - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Après échange de vues, le Conseil d'administration arrête définitivement les comptes de l'exercice et décide de proposer à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 mars 2021, soit la somme de 2 294 521,75 € de la façon suivante :

- Au crédit du poste « REPORT à NOUVEAU » pour 1 093 867,10 €
- Au crédit du poste « AUTRES RESERVES » pour 1 200 654,65 €

Ainsi, le poste « REPORT A NOUVEAU » serait soldé et le poste « AUTRES RESERVES » s'établirait à la somme de 1 200 654,65 €, après affectation.

3. - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Le Président déclare que, dans le courant de l'exercice, il n'a été passé aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, mais il rappelle les conventions antérieures qui se poursuivent actuellement et dont il a donné régulièrement connaissance aux Commissaires aux comptes.

Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice clos au 31/03/2021 :

Actionnaire concerné : Indivision Maurice JABLONSKY
Nature : Abandon de compte-courant en 2001/2002 à hauteur de 457 347 € avec clause de retour à meilleure fortune
Modalités : Remboursement exigible quand la société Groupe JAJ, au cours de deux exercices consécutifs, aura réalisé un bénéfice net après impôts égal ou supérieur à un million d'euros.

La créance devra être remboursée à partir de la clôture du deuxième exercice social faisant apparaître les seuils ci-dessus fixés ; dans ces conditions, la somme devra être remboursée sur une période n'excédant pas deux ans, sans intérêt.

4. - PROGRES REALISES – DIFFICULTES RENCONTREES – PAR SECTEUR D'ACTIVITE (R. 225-102 al 1) – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS PENDANT L'EXERCICE

L'exercice 2020/2021 présente une diminution de son chiffre d'affaires de 4,78 %, passant de 20.1 millions d'euros à 19.2 millions d'euros. Cette diminution s'explique par les effets dus à l'épidémie du coronavirus.

L'année a été marquée bien évidemment par l'épidémie de COVID qui a engendré de nombreux mois de fermetures durant l'exercice 20/21, et notamment le mois de Novembre lors de la 2^e vague, qui a fortement pénalisé les revenus de l'exercice.

Néanmoins, malgré cet événement autant imprévisible qu'exceptionnel, le chiffre d'affaires n'a pas connu de chute drastique malgré le contexte.

Cette baisse très limitée du chiffre d'affaires repose sur plusieurs aspects :

- Avant tout, un travail exceptionnel de nos équipes et de nos partenaires en Asie pour assurer la production de marchandises et son expédition dans des conditions particulièrement perturbées
- Une forte dynamique commerciale de la marque Schott et de son webstore (+17.5%), avec des « hits » produits (doudounes) qui ont permis de tirer la croissance de chiffre d'affaires durant cet hiver.
- Un virage digital pris depuis de nombreuses années avec des partenariats clés auprès des acteurs majeurs du web (Zalando, Redoute, Amazon, Asos...) qui ont à contrario connu une année en forte croissance.
La croissance des ventes de Groupe JAJ via le canal digital a quasiment doublé sur l'exercice (+90%) et représente désormais 51% du CA (webstore Schott inclus).

Groupe JAJ n'a pas attendu la pandémie pour accélérer sur la digitalisation de son business model.

Sans l'effet COVID, les revenus auraient été en croissance à deux chiffres car le confinement (et les fermetures des boutiques sur le territoire européen) a considérablement perturbé les ventes physiques que ce soit auprès de nos revendeurs indépendants (-24%), en grands magasins (-41%) ou au sein de nos boutiques Schott (-25%).

Groupe JAJ a su maîtriser sa politique d'achat, notamment sur l'hiver, en ajustant au mieux ses besoins et en anticipant une 2^e vague possible...

Compte tenu d'une politique d'achats réajustés et de la bonne tenue générale des ventes, nous avons eu moins recours au déstockage (-56%) durant cet exercice.

La hausse tarifaire effectuée ainsi qu'une mise en place d'achat concentré sur moins de models mais à plus fort volume, a permis d'améliorer nos capacités de négociations fournisseurs et de bénéficier d'une importante hausse de la marge pour atteindre 48% vs 42%.

5. - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE (L 232-1-II) - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR (L. 232-1-II / R. 225-102 al 1)

Alors que le Covid a et aura des répercussions économiques mondiales qu'il est encore difficile de mesurer entièrement, Groupe JAJ reste confiant sur sa stratégie.

Fort de sa dynamique commerciale, d'un juste rapport qualité/prix et de son positionnement de marque américaine iconique, Groupe JAJ affiche un carnet de commandes Automne/Hiver 2021 en forte croissance (+35%).

La vente du terrain effectué sur l'exercice, pour une valeur de 3.2M€, va nous permettre d'accompagner le développement des investissements marketing sur le digital, à la fois en direction de notre webstore (amélioration d'outils CRM, accélération de l'omnicanal, communication sur les réseaux sociaux, création d'un compte Tik Tok pour atteindre une cible plus jeune...) mais aussi au sein de nos comptes clés web actuels (notamment dans le développement de la marketplace et d'investissement marketing pour la mise en avant de la marque Schott sur leur plateforme).

La refonte de notre webstore effectuée l'hiver dernier porte déjà ses fruits et nous restons confiants sur une croissance à deux chiffres sur le prochain exercice pour Groupe JAJ.

Comme déjà indiqué, nous assistons à une complète transformation du secteur où le poids des revendeurs indépendants multimarques se rétrécit d'années en années, où les chaînes de magasins ayant un parc de boutiques important sont en forte souffrance alors que le web affiche des croissances à deux chiffres. La crise du COVID a considérablement accéléré cette dynamique où les sites web de mode ont connu une très forte hausse de leur base clients.

Cette stratégie digitale nous permettra de compenser à moyen terme la baisse des multimarques, d'être davantage en lien direct avec les consommateurs et leurs attentes et de leur permettre d'avoir accès à la marque, même si celle-ci n'est plus présente dans leur ville ou département.

Concernant le développement de l'activité wholesale, de nouvelles opportunités sont en cours avec des acteurs majeurs de la distribution dans le domaine du sport qui ont pris désormais une place prépondérante dans la vente de produits mode, au détriment des multimarques de centre-ville...

Si Groupe JAJ n'avait pas encore développé ce réseau, nous venons de démarrer des collaborations très intéressantes avec les deux acteurs majeurs de ce secteur.

L'année 2021/2022 sera forcément extrêmement perturbée compte tenu de la situation sanitaire, avec d'ores et déjà près de 6 semaines sans activité.

Celle-ci aura des répercussions importantes sur l'économie, l'emploi et la consommation des ménages.

A cela s'ajoute une explosion sans précédent du coût du fret en provenance d'Asie notamment, avec des frais d'approche multipliés par 5 par rapport à l'exercice précédent et une pénurie de containers qui risque d'engendrer des retards de livraison.

Ceci aura obligatoirement un impact négatif sur la marge annuelle.

Il est encore difficile d'afficher concrètement des prévisions de vente compte tenu du manque de visibilité sur les effets de la crise, le risque d'une 4^e vague et l'évolution du pouvoir d'achat à court terme.

Néanmoins, notre carnet de commandes en forte croissance et notre dynamique digitale devrait permettre à Groupe JAJ d'afficher une croissance à deux chiffres sur le prochain exercice et de conforter notre position parmi les marques leader du secteur.

2021/2022 va également marquer un tournant pour Groupe JAJ qui s'apprête à signer un accord de licence mondiale pour la marque Rivas.

Distributeur de la marque depuis près de 10 ans, Groupe JAJ va désormais gérer la production, la création et la distribution mondiale de la marque, spécialisée dans les chaussures estivales.

Ceci implique également la reprise en main du webstore (500K€ de CA) et de la boutique Rivas à Paris 3e (500K€ de CA) et le développement à court/moyen terme d'une gamme de prêt à porter et accessoires autour de l'univers du bain et de la côte d'azur.

Groupe JAJ reprend donc les rênes d'une marque à forte notoriété qui va permettre à la société de générer davantage de marge (vs l'activité de distributeur exclusif), d'avoir accès à une distribution internationale (Europe, Asie, USA), d'accroître ses revenus en développant de nouvelles lignes de produits auprès de nos revendeurs mais aussi et surtout sur le webstore Rivas qui sera désormais géré par nos soins.

Cette licence prendra effet dès l'exercice 21/22, même si cela restera une année de transition. Les premiers effets apparaîtront davantage sur le prochain exercice 22/23.

Cet accord stratégique va permettre à Groupe JAJ de lisser davantage les revenus de la société tout au long de l'année et d'avoir une activité davantage significative et profitable durant la saison Printemps/Été, et pour la première fois sur un spectre mondial.

6 - ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Monsieur le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L 225-210 al.3 du code de commerce, la société ne disposant pas de réserves suffisantes, ne peut pas solliciter l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires afin de permettre à la SA GROUPE JAJ de procéder au rachat de ses propres actions, dans le but de procéder :

- A toute activité visant à l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la société par un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'A.M.F.,
- À l'achat d'actions en vue de leur conservation, cession, transfert ou échange ultérieur et ce afin de favoriser ou participer à la réalisation d'opérations financières ou de croissance externe.

7 - COMPTES DE GESTION PREVISIONNELLE POUR L'EXERCICE 2021-2022

Le Président indique que le chiffre d'affaires net est supérieur à 18 millions d'euros. En conséquence, notre entreprise est tenue d'établir les documents suivants :

- Le plan de financement et le compte de résultat prévisionnels pour l'exercice 2021-2022,
- Le tableau de financement de l'exercice écoulé et la situation de l'actif réalisable et disponible ainsi que du passif exigible au 31 mars 2021.

Monsieur le Président soumet à l'examen du Conseil d'Administration les documents précités.

8 - SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Le Président précise que le mandat d'administrateur de Frank SZWARC arrive à échéance avec la présente assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021 et qu'il conviendra de statuer sur son renouvellement.

Il précise également que son mandat ainsi que celui de Romain DAUMAN arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026.

9 - SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Monsieur le Président précise que les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant arriveront à échéance avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026.

10 - RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE - EXPOSE SOMMAIRE - TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Le projet de rapport de gestion à présenter à l'Assemblée est alors définitivement mis au point et approuvé par le Conseil, de même que l'exposé sommaire de la situation de la Société à l'issue de l'exercice clos le 31 mars 2021 et le tableau des résultats financiers prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

11 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Président présente le projet de rapport sur le gouvernement d'entreprise à l'Assemblée établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce qui sera inclus dans le rapport de gestion.

Le Conseil, à l'unanimité en approuve les termes.

12 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le Conseil d'Administration décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le **30 septembre 2021, à 11 heures**, au siège social de la société, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 mars 2021,
- Présentation du rapport spécial établi par le Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce,

- Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2021,
- Quitus aux Administrateurs de leur gestion,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Frank SZWARC,
- Rémunération des dirigeants sociaux,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

| |
|-----------------------------------|
| 13 - TEXTE DES RESOLUTIONS |
|-----------------------------------|


Le Conseil arrête alors, à l'unanimité, le texte des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires.

Le Conseil ayant délibéré sur toutes les questions à l'ordre du jour, la séance est levée. Il est établi le présent procès-verbal qui est signé par les Administrateurs.

| | <i>Signatures</i> |
|---|-------------------|
| Bruno DAUMAN Président Directeur Général | |
| Romain DAUMAN Administrateur | |
| Frank SZWARC Administrateur | |



19 rue Pierre Semard
75 009 PARIS
☎ 01 53 19 00 00
📠 01 53 19 00 05
www.emargence.fr



SA GROUPE JAJ

Société anonyme
Au capital de 3 560 939 €
RCS Bobigny n° : 592 013 155

40 rue Beaumarchais
93100 MONTREUIL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021



SA GROUPE JAJ

A l'Assemblée Générale de la société SA GROUPE JAJ

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SA GROUPE JAJ relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.



C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, que nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon les modalités exposées dans la note 2.3 « Stocks » de l'annexe aux états financiers. Nous avons retenu l'évaluation des stocks en point clé de l'audit pour les raisons suivantes :

- Le montant des stocks représente une part significative du total de l'actif, avec 41 % au 31 mars 2021.
- Si les marchandises et matières premières ne présentent pas de spécificité particulière en termes d'évaluation, la production et les en-cours de production suivent une méthodologie plus complète qui peut être une source d'erreur supplémentaire.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation des stocks comptabilisés, notre approche d'audit a consisté à réaliser les travaux suivants :

- Vérification et appréciation de l'évolution des procédures de contrôle interne liées aux stocks et comparaison avec nos études précédentes ;
- Assistance à l'inventaire physique des stocks ;
- Rapprochement des états de stocks avec la comptabilité ;
- Rapprochement des variations de stocks au bilan avec les comptes de P&L ;
- Comparaison par sondage des quantités en stocks avec les fiches de comptage issues de l'inventaire physique (ne concerne pas les en-cours) ;
- Etude des marges, notamment pour détecter d'éventuelles anomalies ;
- Contrôle de la permanence des méthodes et de leur correcte application, et en particulier pour ce qui concerne :
 - o Les en cours : les frais de personnel, les couts des stylistes extérieurs, les proratas appliqués selon les collections, le taux de frais de style.
 - o La production : le cout unitaire, les couts accessoires, l'effet de change.
- Recherche d'anomalies dans le fichier de stock de production : quantité à zéro, quantité ou valeur négative, doublon, recalcul, etc. ;
- Vérification des couts d'achats par remontée aux factures d'achat et contrôle du taux de change appliqué ;
- Vérification que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.



Risque d'irrécouvrabilité des créances clients

Les créances clients sont dépréciées selon les modalités exposées dans la note 2.4 « Créances et dettes » de l'annexe aux états financiers. Nous avons retenu l'appréciation du risque d'irrécouvrabilité des créances clients en point clé de l'audit pour les raisons suivantes :

- Le montant des créances clients représente une part significative du total de l'actif avec 39 % au terme de l'exercice considéré.
- Le secteur du textile et de l'habillement est considéré comme sinistré depuis plusieurs années, et les professionnels du secteur, notamment les multi-marques, font partie des clients de la SA GROUPE JAJ.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des dépréciations comptabilisées, notre approche d'audit a consisté à réaliser les travaux suivants :

- Etude de l'apurement post clôture d'une sélection de créances clients fondée sur leur importance mais également selon une sélection aléatoire ;
- Analyse des explications obtenues auprès de la direction en l'absence ou insuffisance de règlements reçus postérieurement à la clôture ;
- Suivi du dénouement des créances identifiées comme risquées lors des précédents exercices ;
- Appréciation du caractère risqué de l'antériorité des créances selon notre analyse, les réponses de la direction et l'historique des transactions avec la société ;
- Rapprochement de la dépréciation comptabilisée avec l'état détaillé ;
- Contrôle du calcul de la dépréciation comptabilisée selon la méthode exposée dans l'annexe aux états financiers ;
- Vérification que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du Code de commerce.



Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la SA Groupe JAJ par l'Assemblée Générale du 29 septembre 2020.

Au 31 mars 2021, le cabinet EMARGENCE AUDIT était dans la 1ère année de sa mission sans interruption, dont 1 année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Par ailleurs, le cabinet Fiability, membre du même réseau que le cabinet Emargence Audit, était précédemment commissaire aux comptes de Groupe JAJ SA depuis l'assemblée du 25 Septembre 2014 jusqu'au 29 Septembre 2020.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons un rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 21 Juillet 2021

CABINET EMARGENCE AUDIT
Représenté par Yann-Eric PULM
Commissaire aux comptes



19 rue Pierre Semard
75 009 PARIS
☎ 01 53 19 00 00
☎ 01 53 19 00 05
www.emargence.fr

SA GROUPE JAJ

Société anonyme
Au capital de 3 560 939 €
RCS Bobigny n° : 592 013 155

40 rue Beaumarchais
93100 MONTREUIL

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les
conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 mars 2021



SA GROUPE JAJ

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Actionnaire concerné : Indivision de Monsieur Maurice JABLONSKY



Modalités :

Au cours de l'exercice 2001/2002, Monsieur Maurice JABLONSKY a abandonné son compte-courant à hauteur de 457 347 € avec clause de retour à meilleure fortune. Cette clause prévoit que le remboursement de la somme de 457 347 € ne pourra devenir exigible que dans le cas d'un retour à meilleure fortune qui sera considéré comme atteint dès lors que la société Groupe JAJ, au cours de deux exercices consécutifs, aura réalisé un bénéfice net après impôts égal ou supérieur à un million d'euros. La créance devra être remboursée à partir de la clôture du deuxième exercice social faisant apparaître les seuils ci-dessus fixés ; dans ces conditions, la somme devra être remboursée sur une période n'excédant pas deux ans, sans intérêt.

Fait à Paris, le 21 Juillet 2021

CABINET EMARGENCE AUDIT
Représenté par Yann-Eric PULM
Commissaire aux comptes



19 rue Pierre Semard
75 009 PARIS
☎ 01 53 19 00 00
☎ 01 53 19 00 05
www.emargence.fr

SA GROUPE JAJ

Société anonyme
Au capital de 3 560 939 €
RCS Bobigny n° 592 013 155

40 rue Beaumarchais
93100 MONTREUIL

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2021



SA GROUPE JAJ

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2021, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 mars 2021. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 738 782 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code du commerce.

Fait à Paris, le 21 Juillet 2021

CABINET EMERGENCE AUDIT

Représenté par Yann-Eric PULM

Commissaire aux comptes



40-48 RUE BEAUMARCHAIS
93104 MONTREUIL CEDEX FRANCE

Téléphone 01 41 58 62 20

Fax 01 41 58 62 49

info@groupejaj.com

www.jaj.fr

ATTESTATION

Montreuil, le 30 Juin 2021

Je soussigné, Bruno DAUMAN, agissant en tant que président directeur général de la société Groupe JAJ domiciliée au 40 rue Beaumarchais 93100 Montreuil, SIRET 59201315500060, certifie que le montant global des rémunérations des 5 personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice 2020 – 2021 s'élève à 738 782 €.

Mr Bruno DAUMAN
Président directeur général



RESULTATS FINANCIERS ARRETE AU 31 MARS 2021

En date du 16 juillet 2021 le Conseil d'Administration du Groupe JAJ a arrêté les comptes de l'exercice 2020-2021 (du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021).

| RESULTATS ANNUELS | | |
|-------------------------------------|---------------|---------------|
| En milliers d'€ | 31-03-2021 | 31-03-2020 |
| Chiffres d'affaires | 19 195 | 20 158 |
| Marge Brute Globale (%) | 48% | 41.9% |
| Excédent brut d'exploitation | 692 | 336 |
| En % du CA | 3.6% | 1.7% |
| Résultat d'exploitation | 117 | 81 |
| En % du CA | 0.6% | 0.4% |
| Résultat net | 2 295 | -169 |

Le chiffre d'affaires sur l'exercice est en recul de 4.8% sur l'exercice 2020/2021 et atteint 19.2m€.

L'année a été marquée bien évidemment par l'épidémie de COVID qui a engendré de nombreux mois de fermetures durant l'exercice 20/21, et notamment le mois de Novembre lors de la 2^e vague, qui a fortement pénalisé les revenus de l'exercice.

Néanmoins, malgré cet événement autant imprévisible qu'exceptionnel, le chiffre d'affaires n'a pas connu de chute drastique malgré le contexte.

Cette baisse très limitée du chiffre d'affaires repose sur plusieurs aspects :

- Avant tout, un travail exceptionnel de nos équipes et de nos partenaires en Asie pour assurer la production de marchandises et son expédition dans des conditions particulièrement perturbées
- Une forte dynamique commerciale de la marque Schott et de son webstore (+17.5%), avec des « hits » produits (doudounes) qui ont permis de tirer la croissance de chiffre d'affaires durant cet hiver.
- Un virage digital pris depuis de nombreuses années avec des partenariats clés auprès des acteurs majeurs du web (Zalando, Redoute, Amazon, Asos...) qui ont à contrario connu une année en forte croissance.

La croissance des ventes de Groupe JAJ via le canal digital a quasiment doublé sur l'exercice (+90%) et représente désormais 51% du CA (webstore Schott inclus).

Groupe JAJ n'a pas attendu la pandémie pour accélérer sur la digitalisation de son business model. Sans l'effet COVID, les revenus auraient été en croissance à deux chiffres car le confinement (et les fermetures des boutiques sur le territoire européen) a considérablement perturbé les ventes physiques que ce soit auprès de nos revendeurs indépendants (-24%), en grands magasins (-41%) ou au sein de nos boutiques Schott (-25%).

Groupe JAJ a su maîtriser sa politique d'achat, notamment sur l'hiver, en ajustant au mieux ses besoins et en anticipant une 2^e vague possible...

Compte tenu d'une politique d'achats réajustés et de la bonne tenue générale des ventes, nous avons eu moins recours au déstockage (-56%) durant cet exercice.

La hausse tarifaire effectuée ainsi qu'une mise en place d'achat concentré sur moins de modèles mais à plus fort volume, a permis d'améliorer nos capacités de négociations fournisseurs et de bénéficier d'une importante hausse de la marge pour atteindre 48% vs 42%.

Le taux de marge brute global s'améliore de 6.1 points par rapport à l'exercice antérieur. Ceci s'explique principalement par les quatre facteurs suivants :

- Les prix de ventes ont été augmentés cette année de +7% environ, en moyenne,
- Nous avons demandé des rabais à nos principaux fournisseurs,
- Un effet mix très favorable suite à la croissance des ventes de notre site internet qui culmine à +17%. La marge brute de notre site internet est de 75%,
- Un moindre déstockage (-56%).

L'EBE affiche un résultat positif de 692 K€ soit 3.6% du CA ce qui représente 1.9 points de plus par rapport à l'exercice précédent. Ceci s'explique principalement par une économie de 51 K€ sur les Pop-Up et Events, une économie de 32 K€ sur la PLV et le Merchandising, une économie de 31 K€ sur les frais de transport sur échantillons suite à une rationalisation des collections, une économie de 65 K€ sur les frais de déplacement et à une économie de 80 K€ sur les frais de personnel suite à des remplacements de postes par des profils moins seniors.

Le Résultat d'Exploitation se monte à : 117 K€.

Le Résultat Net s'élève à : 2 295 K€.

Ceci s'explique fondamentalement par la vente de notre siège social ayant générée une plus-value de 3.1 MEUR.

PERSPECTIVES

Alors que le Covid a et aura des répercussions économiques mondiales qu'il est encore difficile de mesurer entièrement, Groupe JAJ reste confiant sur sa stratégie.

Fort de sa dynamique commerciale, d'un juste rapport qualité/prix et de son positionnement de marque américaine iconique, Groupe JAJ affiche un carnet de commandes Automne/Hiver 2021 en forte croissance (+35%).

La vente du terrain effectué sur l'exercice, pour une valeur de 3.2M€, va nous permettre d'accompagner le développement des investissements marketing sur le digital, à la fois en direction de notre webstore (amélioration d'outils CRM, accélération de l'omni-canal, communication sur les réseaux sociaux, création d'un compte Tik-Tok pour atteindre une cible plus jeune...) mais aussi au sein de nos comptes clés web actuels (notamment dans le développement de la marketplace et d'investissement marketing pour la mise en avant de la marque Schott sur leur plateforme).

La refonte de notre webstore effectuée l'hiver dernier porte déjà ses fruits et nous restons confiants sur une croissance à deux chiffres sur le prochain exercice pour Groupe JAJ.

Comme déjà indiqué, nous assistons à une complète transformation du secteur où le poids des revendeurs indépendants multimarques se rétrécit d'années en années, où les chaînes de magasins ayant un parc de boutiques important sont en forte souffrance alors que le web affiche des croissances à deux chiffres.

La crise du COVID a considérablement accéléré cette dynamique où les sites web de mode ont connu une très forte hausse de leur base clients.

Cette stratégie digitale nous permettra de compenser à moyen terme la baisse des multimarques, d'être davantage en lien direct avec les consommateurs et leurs attentes et de leur permettre d'avoir accès à la marque, même si celle-ci n'est plus présente dans leur ville ou département.

Concernant le développement de l'activité wholesale, de nouvelles opportunités sont en cours avec des acteurs majeurs de la distribution dans le domaine du sport qui ont pris désormais une place prépondérante dans la vente de produits mode, au détriment des multimarques de centres ville...

Si Groupe JAJ n'avait pas encore développé ce réseau, nous venons de démarrer des collaborations très intéressantes avec les deux acteurs majeurs de ce secteur.

L'année 2021/2022 sera forcément extrêmement perturbée compte tenu de la situation sanitaire, avec des semaines déjà près de 6 semaines sans activité.

Celle-ci aura des répercussions importantes sur l'économie, l'emploi et la consommation des ménages.

A cela s'ajoute une explosion sans précédent du coût du fret en provenance d'Asie notamment, avec des frais d'approche multipliés par 5 par rapport à l'exercice précédent et une pénurie de containers qui risque d'engendrer des retards de livraison.

Ceci aura obligatoirement un impact négatif sur la marge annuelle.

Il est encore difficile d'afficher concrètement des prévisions de vente compte tenu du manque de visibilité sur les effets de la crise, le risque d'une 4^e vague et l'évolution du pouvoir d'achat à court terme.

Néanmoins, notre carnet de commandes en forte croissance et notre dynamique digitale devrait permettre à Groupe JAJ d'afficher une croissance à deux chiffres sur le prochain exercice et de conforter notre position parmi les marques leader du secteur.

2021/2022 va également marquer un tournant pour Groupe JAJ qui s'apprête à signer un accord de licence mondiale pour la marque Rivieras.

Distributeur de la marque depuis près de 10 ans, Groupe JAJ va désormais gérer la production, la création et la distribution mondiale de la marque, spécialisée dans les chaussures estivales.

Ceci implique également la reprise en main du webstore (500K€ de CA) et de la boutique Rivieras à Paris 3^e (500K€ de CA) et le développement à court/moyen terme d'une gamme de prêt à porter et accessoires autour de l'univers du bain et de la côte d'azur.

Groupe JAJ reprend donc les rênes d'une marque à forte notoriété qui va permettre à la société de générer davantage de marge (vs l'activité de distributeur exclusif), d'avoir accès à une distribution internationale (Europe, Asie, USA), d'accroître ses revenus en développant de nouvelles lignes de produits auprès de nos revendeurs mais aussi et surtout sur le webstore Rivas qui sera désormais géré par nos soins.

Cette licence prendra effet dès l'exercice 21/22, même si cela restera une année de transition. Les premiers effets apparaîtront davantage sur le prochain exercice 22/23.

Cet accord stratégique va permettre à Groupe JAJ de lisser davantage les revenus de la société tout au long de l'année et d'avoir une activité davantage significative et profitable durant la saison Printemps/Été, et pour la première fois sur un spectre mondial.

Bilan Actif

Groupe JAJ

Période du 01/04/20 au 31/03/21
Edition du 12/07/21
Devise d'édition EUR

| RUBRIQUES | BRUT | Amortissements | Net (N) 31/03/2021 | Net (N-1) 31/03/2020 |
|--|-------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|
| CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ | | | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | |
| Frais d'établissement | | | | |
| Frais de développement | | | | |
| Concession, brevets et droits similaires | 462 092 | 368 035 | 94 057 | 4 052 |
| Fonds commercial | 220 000 | | 220 000 | 220 000 |
| Autres immobilisations incorporelles | | | | |
| Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles | | | | |
| TOTAL immobilisations incorporelles : | 682 092 | 368 035 | 314 057 | 224 052 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | |
| Terrains | | | | 96 102 |
| Constructions | | | | 14 132 |
| Installations techniques, matériel et outillage industriel | 59 908 | 58 759 | 1 149 | 1 449 |
| Autres immobilisations corporelles | 1 656 687 | 1 429 335 | 227 351 | 274 706 |
| Immobilisations en cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| TOTAL immobilisations corporelles : | 1 716 594 | 1 488 094 | 228 500 | 386 388 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | | | | |
| Participations évaluées par mise en équivalence | | | | |
| Autres participations | 1 810 | | 1 810 | 1 810 |
| Créances rattachées à des participations | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| Prêts | | | | |
| Autres immobilisations financières | 148 393 | | 148 393 | 99 037 |
| TOTAL immobilisations financières : | 150 203 | | 150 203 | 100 846 |
| ACTIF IMMOBILISÉ | 2 548 889 | 1 856 129 | 692 761 | 711 286 |
| STOCKS ET EN-COURS | | | | |
| Matières premières et approvisionnement | 1 751 156 | | 1 751 156 | 1 405 698 |
| Stocks d'en-cours de production de biens | 445 450 | | 445 450 | 432 139 |
| Stocks d'en-cours production de services | | | | |
| Stocks produits intermédiaires et finis | 4 656 006 | | 4 656 006 | 4 393 741 |
| Stocks de marchandises | 775 775 | | 775 775 | 696 927 |
| TOTAL stocks et en-cours : | 7 628 386 | | 7 628 386 | 6 928 504 |
| CRÉANCES | | | | |
| Avances, acomptes versés sur commandes | 1 014 566 | | 1 014 566 | 622 478 |
| Créances clients et comptes rattachés | 7 846 643 | 538 884 | 7 307 759 | 6 609 420 |
| Autres créances | 1 138 331 | | 1 138 331 | 1 087 480 |
| Capital souscrit et appelé, non versé | | | | |
| TOTAL créances : | 9 999 540 | 538 884 | 9 460 656 | 8 319 377 |
| DISPONIBILITÉS ET DIVERS | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | | | | 120 000 |
| Disponibilités | 728 733 | | 728 733 | 47 942 |
| Charges constatées d'avance | 214 194 | | 214 194 | 264 636 |
| TOTAL disponibilités et divers : | 942 927 | | 942 927 | 432 578 |
| ACTIF CIRCULANT | 18 570 854 | 538 884 | 18 031 970 | 15 680 460 |
| Frais d'émission d'emprunts à étaler | | | | |
| Primes remboursement des obligations | | | | |
| Écart de conversion actif | | | | 78 887 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 21 119 743 | 2 395 013 | 18 724 731 | 16 470 633 |

Bilan Passif

Groupe JAJ

Période du 01/04/20 au 31/03/21
Edition du 12/07/21
Devise d'édition EUR

| RUBRIQUES | Net (N) 31/03/2021 | Net (N-1) 31/03/2020 |
|--|-----------------------|-------------------------|
| SITUATION NETTE | | |
| Capital social ou individuel dont versé 3 560 939 | 3 560 939 | 3 560 939 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport, ... | | |
| Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence | | |
| Réserve légale | 389 000 | 389 000 |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | |
| Réserves réglementées | | |
| Autres réserves | | |
| Report à nouveau | (1 093 867) | (924 872) |
| Résultat de l'exercice | 2 294 522 | (168 995) |
| TOTAL situation nette : | 5 150 594 | 2 856 072 |
| SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | | |
| PROVISIONS RÉGLEMENTÉES | | |
| CAPITAUX PROPRES | 5 150 594 | 2 856 072 |
| Produits des émissions de titres participatifs | | |
| Avances conditionnées | | |
| AUTRES FONDS PROPRES | | |
| Provisions pour risques | 22 614 | 131 412 |
| Provisions pour charges | | |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 22 614 | 131 412 |
| DETTES FINANCIÈRES | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 2 895 199 | 1 955 864 |
| Emprunts et dettes financières divers | 138 740 | 228 088 |
| TOTAL dettes financières : | 3 033 939 | 2 183 952 |
| AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS | 1 008 366 | 968 644 |
| DETTES DIVERSES | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 6 660 407 | 7 670 926 |
| Dettes fiscales et sociales | 1 914 673 | 1 438 630 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | |
| Autres dettes | 919 251 | 1 220 999 |
| TOTAL dettes diverses : | 9 494 331 | 10 330 554 |
| PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE | | |
| DETTES | 13 536 635 | 13 483 150 |
| Ecarts de conversion passif | 14 888 | |
| TOTAL GÉNÉRAL | 18 724 731 | 16 470 633 |

Compte de Résultat (Première Partie)

Groupe JAJ

Période du 01/04/20 au 31/03/21

Edition du 12/07/21

Devise d'édition EUR

| RUBRIQUES | France | Export | Net (N) 31/03/2021 | Net (N-1) 31/03/2020 |
|---|-------------------|--------|-----------------------|-------------------------|
| Ventes de marchandises | 1 202 605 | | 1 202 605 | 3 623 712 |
| Production vendue de biens | 17 971 719 | | 17 971 719 | 16 515 685 |
| Production vendue de services | 20 213 | | 20 213 | 18 966 |
| Chiffres d'affaires nets | 19 194 537 | | 19 194 537 | 20 158 362 |
| | | | 275 576 | 387 485 |
| | | | 1 836 | 5 322 |
| | | | 3 572 | 37 804 |
| | | | 314 927 | 584 078 |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | | 19 790 447 | 21 173 051 |
| CHARGES EXTERNES | | | | |
| Achats de marchandises [et droits de douane] | | | 817 325 | 1 266 199 |
| Variation de stock de marchandises | | | (78 848) | (18 484) |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements | | | 137 148 | 136 282 |
| Variation de stock [matières premières et approvisionnements] | | | (345 458) | (495 566) |
| Autres achats et charges externes | | | 14 706 760 | 15 678 786 |
| TOTAL charges externes : | | | 15 236 926 | 16 567 217 |
| IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS | | | 230 330 | 251 875 |
| CHARGES DE PERSONNEL | | | | |
| Salaires et traitements | | | 2 316 868 | 2 424 667 |
| Charges sociales | | | 994 176 | 965 934 |
| TOTAL charges de personnel : | | | 3 311 044 | 3 390 602 |
| DOTATIONS D'EXPLOITATION | | | | |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations | | | 99 094 | 90 403 |
| Dotations aux provisions sur immobilisations | | | | |
| Dotations aux provisions sur actif circulant | | | 123 974 | 52 693 |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | | | | |
| TOTAL dotations d'exploitation : | | | 223 068 | 143 096 |
| AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION | | | 671 684 | 739 169 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | 19 673 052 | 21 091 960 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | | | 117 395 | 81 092 |

Compte de Résultat (Seconde Partie)

Groupe JAJ

Période du 01/04/20 au 31/03/21
Edition du 12/07/21
Devise d'édition EUR

| RUBRIQUES | Net (N) 31/03/2021 | Net (N-1) 31/03/2020 |
|--|-----------------------|-------------------------|
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | 117 395 | 81 092 |
| Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré | | |
| PRODUITS FINANCIERS | | |
| Produits financiers de participation | 7 | |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | | 43 |
| Autres intérêts et produits assimilés | | |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 131 412 | |
| Différences positives de change | 17 618 | 32 700 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | |
| | 149 037 | 32 743 |
| CHARGES FINANCIÈRES | | |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | 22 614 | 37 629 |
| Intérêts et charges assimilées | 41 104 | 132 462 |
| Différences négatives de change | 21 645 | 10 236 |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | |
| | 85 363 | 180 327 |
| RÉSULTAT FINANCIER | 63 674 | (147 584) |
| RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS | 181 070 | (66 493) |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | | |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | (25 380) | (35 860) |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | 3 251 667 | |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | |
| | 3 226 287 | (35 860) |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | | |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 923 475 | 66 642 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | 110 234 | |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | | |
| | 1 033 708 | 66 642 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | 2 192 578 | (102 502) |
| Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices | 79 126 | |
| TOTAL DES PRODUITS | 23 165 771 | 21 169 934 |
| TOTAL DES CHARGES | 20 871 249 | 21 338 929 |
| BÉNÉFICE OU PERTE | 2 294 522 | (168 995) |

SOMMAIRE DE L'ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1 - Faits caractéristiques

2 - Règles et méthodes comptables

3 Tableaux :

- Immobilisations
- Amortissements
- Provisions inscrites au bilan
- Etat des échéances des créances et des dettes
- Variation détaillée des stocks et encours
- Produits à recevoir
- Détails des charges à payer
- Détails des charges constatées d'avance
- Composition du capital social
- Variation des capitaux propres
- Chiffre d'affaires
- Ventilation du résultat
- Effectif moyen
- Engagements financiers
- Honoraires des Commissaires aux Comptes

ANNEXE SOCIALE

Le bilan qui vous est présenté a une durée de 12 mois et recouvre la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Faits caractéristiques

L'exercice 2020/2021 présente une diminution de son chiffre d'affaires passant de 20.1 millions d'euros à 19.2 millions d'euros. Cette diminution s'explique par les effets dus à l'épidémie du coronavirus.

L'épidémie du coronavirus, en plus de la perte de chiffre d'affaires, a également provoqué l'augmentation des créances du poste client induit par les difficultés des clients de s'acquitter de leurs créances, ainsi qu'une hausse des dettes fiscales et sociales engendrée par ces effets.

Nous pouvons considérer que l'exercice 2020/2021 est impacté par l'épidémie du coronavirus engendrant une baisse de l'activité notamment en raison des différents arrêts de l'activité.

La société a souscrit un prêt garanti par l'état à hauteur de 2.3 millions d'euros afin de soutenir sa trésorerie pendant cette période difficile, un prêt ATOUT de 500 K €, et d'un prêt familial à hauteur de 1 millions d'euros. La société Groupe JAJ a procédé à la vente de son siège social de Montreuil au cours de l'exercice, ce qui explique le résultat exceptionnel positif.

La dette fournisseurs a fortement diminuée au cours de l'exercice passant de 5.3 millions d'euros à 3.8 millions d'euros.

2. Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 modifié du 29/11/1983- articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014 .

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées, en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

2.1 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont conformes d'une part au Règlement CRC 04-06 relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, d'autre part au Règlement CRC 02-10 (modifié par le règlement CRC 03-07) relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et la règle de décomposition par composants a été appliquée.

La durée d'amortissement retenue est la durée d'utilité du bien. Les biens sont amortis linéairement, hormis le matériel de bureau qui fait l'objet d'un amortissement dégressif.

Les durées d'utilité retenues pour les différentes catégories d'immobilisations sont les suivantes :

- Logiciels dissociés 1 an
- Droits de distribution exclusive 2 à 4 ans
- Frais de concept boutique 5 ans
- Constructions 20 ans
- Agencements aménagements des constructions 10 ans
- Installations diverses 3 à 10 ans
- Matériel et outillage 5 à 10 ans
- Matériel et mobilier de bureau 5 à 10 ans

2.2 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières s’analysent de la manière suivante :

| | Valeur brute au 01/04/20 | Acquisitions ou virements de poste à poste | Remboursements, cessions ou annulation | Valeur brute au 31/03/21 |
|--------------------------|-----------------------------|--|--|-----------------------------|
| Titres de participation | 1 810 | | | 1 810 |
| Dépôts et cautionnements | 99 037 | 60 112 | 10 755 | 148 393 |
| TOTAL | 100 847 | 60 112 | 10 755 | 150 203 |

a) Titres de participation

Des titres de participation BRED sont détenus par Groupe JAJ au 31/03/21.

b) Dépôts et cautionnements

Les dépôts et cautionnements sont essentiellement des dépôts de garantie sur des contrats de location et les boutiques.

2.3 – STOCKS

a) Stocks de marchandises

Les marchandises en stock ont été évaluées à leur coût d’acquisition selon la méthode du FIFO. La valeur brute des marchandises comprend le coût d’achat et les frais accessoires. Les frais de stockage ne sont pas pris en compte pour cette évaluation.

b) Stocks de produits finis

Les produits finis en stock ont été évalués à leur coût de revient selon la méthode du FIFO. La valeur brute des produits finis comprend le coût d’achat de la matière première et de la sous-traitance fabrication, les frais accessoires et les frais de collection. Les frais de stockage ne sont pas pris en compte pour cette évaluation.

Cette année, il n'y a aucune dépréciation des stocks. En effet, un partenariat avec la société « Mick Shoes » a été conclu, stipulant qu'elle s'engage à reprendre nos stocks restant à un tarif préférentiel qui nous permet de déstocker les produits avec un profit. D'autre part, les stocks restants sont mis en vente dans la boutique de Talange.

c) En-cours de production

Les modèles effectués dans la perspective d'une collection de vêtements présentée et offerte à la vente au cours de l'exercice suivant sont valorisés et comptabilisés en en-cours de production à la clôture de l'exercice à hauteur des frais de conception qui ont été engagés. Ces frais incluent les frais de style externes et internes (salaires et charges sociales versés au personnel participant à la création).

Au 31/03/2021 les encours de production s'élèvent 445 450€.

2.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de clôture. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité.

Les créances clients faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont dépréciées à 50 % du montant HT, Les créances Janirel et Méninvest ont été dépréciées à 100% au cours de l'exercice.

2.5 – AFFACTURAGE

Au 31/03/2021 les créances clients cédées à « BNP Factor » se montent à (832 079) €.

Dans les autres créances la retenue de garantie de « BNP Factor » s'élève à 319 004 €, les cessions indisponibles pour – (16 493) €.

2.6- CRÉANCES ET DETTES REPRESENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

- | | |
|--|-------------|
| • Créances clients et comptes rattachés | 57 287 € |
| • Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 2 477 010 € |

2.7- OPERATIONS EN DEVICES ETRANGERES

Les dettes vis-à-vis des fournisseurs de marchandises sont pour l'essentiel évaluées sur la base du taux de change à la clôture ou le cas échéant selon le taux de couverture.

Les créances, les disponibilités et les dettes non couvertes à terme sont évaluées sur la base du taux de change à la clôture.

La différence résultant de l'actualisation des créances et dettes est portée au bilan en « écart de conversion ».

2.8- RISQUES DE CHANGE

Au 31/03/2021, l'état des positions de la société face au risque de change peut se résumer ainsi :

| | |
|--------------------------------|----------------------|
| BILAN | -2 416 945 \$ |
| Dettes fournisseurs en devises | -2 263 977 \$ |
| Autres dettes | \$ |
| Liquidités en devises | - 152 968 \$ |
| HORS BILAN | 6 000 000 \$ |
| Achats à terme de devises | 6 000 000 \$ |
| DIFFERENTIEL | 3 583 055 \$ |

2.9 - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les autres achats et charges externes d'un montant total de 14 706 760 € contre 15 678 786 € au 31/03/2020, correspondent principalement :

| | 31/03/2021 | 31/03/2020 |
|--|-------------------|-------------------|
| Frais de collection, sous-traitance | 9 724 993 | 11 204 210 |
| Prestations logistiques | 560 714 | 426 566 |
| Locations et charges locatives (hors crédit-bail) | 293 221 | 288 619 |
| Location entrepôt de stockage | 341 426 | 335 275 |
| Entretien réparation | 211 561 | 133 672 |
| Assurances | 55 727 | 67 875 |
| Commissions | 684 845 | 679 954 |
| Rémunération affacturage | 150 401 | 123 059 |
| Honoraires (1) | 405 670 | 217 163 |
| Publicité, salons | 893 341 | 830 890 |
| Transport | 943 851 | 869 379 |
| (1) dont honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat pour 39 500 € au 31/03/21 et 37 000 € au 31/03/20. | | |

2.11-AUTRES CHARGES

Ce poste comprend également des royalties au titre de la licence " SCHOTT ", pour 580 160 € lesquelles ont été calculées comme suit :

- i) pour les produits textiles, au taux de 3 %.
- j) pour les produits cuirs, au taux de 5% sur toutes les ventes sauf l'Italie, Japon, Canada et USA où le taux est de 0%.
- k) Au taux de 1.5% pour les ventes à 3 discounters.
- l) Au taux de 2.5% sur les cuirs et 2.5% pour les autres ventes, sur le site web Schott.

Les achats, libellés en devises, non couverts sont comptabilisés selon le cours moyen de change du mois précédant la facture. Lors du règlement, les gains ou pertes de change sont constatés en résultat d'exploitation. Cette modification est effectuée depuis la clôture du 31 mars 2020.

Les gains de change se montent à 241 605 €.

Les pertes de changes se montent à 91 468 €.

2.12- RESULTAT FINANCIER

La société comptabilise l'essentiel de ses achats de marchandises facturés en dollars au taux de couverture. Les charges financières s'analysent principalement en :

- Intérêts d'emprunt pour 4 289 €
- Frais d'escompte et découvert pour 36 815 €
- Dotation à la provision de pertes de change pour 44 259 €

2.13- RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les charges exceptionnelles correspondent :

- Vols, marchandises abimées pour 2 619 €
- Commissions exceptionnelles pour 732 629 €
- Amendes et pénalités pour 1 542 €
- Régularisations comptables pour 75 747 €

Les produits exceptionnels sont constitués principalement de la vente du siège de Montreuil pour 3 250 000 €.

2.14- IMPOT SUR LES SOCIETES

L'exercice 2020/2021 a généré un déficit fiscal de -675 280 euros au taux de droit commun. A la suite de celui-ci, le total des déficits restant à reporter s'élève à 4 257 593 euros.
L'exercice 2020/2021 a dégagé une plus-value sur la vente du siège de Montreuil imposable au taux de 19% soit une imposition de 139 126 €.

2.15- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Aucune transaction n'a été conclue avec les parties liées.

3. Tableaux

IMMOBILISATIONS

| Cadre A | | Valeur brute début d'exercice | Augmentations | |
|--|--------------|-------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|
| | | | Réévaluations | Acquisitions |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Frais d'établissement, de recherche et développement | | | | |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles | | | | |
| Total I | | | | |
| Total II | | 576 715 | | 207 796 |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | | 96 102 | | |
| Constructions sur sol propre | | 765 865 | | |
| Constructions sur sol d'autrui | | | | |
| Installations générales, agencements et aménagements des constructions | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | | 59 908 | | |
| Installations générales, agencements et aménagements divers | | 1 309 121 | | 16 020 |
| Matériel de transport | | 26 979 | | 10 263 |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | | 285 782 | | 9 785 |
| Emballages récupérables et divers | | | | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Total III | | 2 543 755 | | 36 068 |
| Immobilisations financières | | | | |
| Participations évaluées par mise en équivalence | | | | |
| Autres participations | | 1 810 | | |
| Autres titres immobilisés (actions propres) | | | | |
| Prêts et autres immobilisations financières | | 99 037 | | 60 112 |
| Total IV | | 100 846 | | 60 112 |
| TOTAL GENERAL (I + II + III + IV) | | 3 221 317 | | 303 976 |
| Cadre B | Diminutions | | Valeur brute fin de situation | Réévaluations Valeur d'origine |
| | Par virement | Par cession | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Frais d'établissement, de recherche et développement (I) | | | | |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles (II) | | 102 419 | 682 092 | |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | | 96 102 | 0 | |
| Constructions sur sol propre | | 765 865 | 0 | |
| Constructions sur sol d'autrui | | | | |
| Installations générales, agencements, aménag. constructions | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | | | 59 908 | |
| Installations générales, agencements et aménagements divers | | | 1 325 141 | |
| Matériel de transport | | 1 263 | 35 979 | |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | | | 295 567 | |
| Emballages récupérables et divers | | | | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Total III | | 0 | 863 229 | 1 716 594 |
| Immobilisations financières | | | | |
| Participations évaluées par mise en équivalence | | | | |
| Autres participations | | | 1 810 | |
| Autres titres immobilisés (actions propres) | | | | |
| Prêts et autres immobilisations financières | | 10 755 | 148 393 | |
| Total IV | | 0 | 10 755 | 150 203 |
| TOTAL GENERAL (I + II + III + IV) | | 0 | 976 403 | 2 548 889 |

AMORTISSEMENTS

SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

| IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES | Valeur en debut d'exercice | Augmentations Dotations | Diminutions Sorties Reprises | Valeur en fin d'exercice |
|---|-------------------------------|----------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Frais d'établissement, de recherche et dévelop. | | | | |
| Total I | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | 352 663 | 15 372 | | 368 035 |
| Total II | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | | | | |
| Constructions sur sol propre | 751 733 | | 751 733 | 0 |
| Constructions sur sol d'autrui | | | | |
| Instal. Générales, agenc. et aménag. constructions | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 58 458 | 300 | | 58 759 |
| Installations générales, agencements et aménagements divers | 1 138 860 | 54 960 | | 1 193 820 |
| Matériel de transport | 22 729 | 3 799 | 1 263 | 25 265 |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | 185 587 | 24 663 | | 210 250 |
| Emballages récupérables et divers | | | | |
| Total III | 2 157 367 | 83 722 | 752 996 | 1 488 094 |
| TOTAL GENERAL (I + II + III) | 2 510 030 | 99 094 | 752 996 | 1 856 129 |

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

| | Montant au début de l'exercice | Augmentations dotations exercice | Diminutions reprises situation | Montant à la fin de l'exercice |
|---|--|-------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Provisions pour risques et charges | | | | |
| Provisions pour litiges | | | | |
| Provisions pour pertes de change | 131 412 | | 108 798 | 22 614 |
| Autres provisions pour risques et charges | | | | |
| Total I | 131 412 | 0 | 108 798 | 22 614 |
| Provisions pour dépréciations | | | | |
| Provisions sur immobilisations incorporelles | | | | |
| Provisions sur autres immobilisations financières | | | | |
| Provisions sur stocks et en-cours | | | | |
| Provisions sur comptes clients | 414 910 | 123 974 | | 538 884 |
| Total II | 414 910 | 123 974 | 0 | 538 884 |
| TOTAL GENERAL (I + II) | 546 322 | 123 974 | 108 798 | 561 498 |
| | - d'exploitation | 123 974 | 0 | |
| | Dont dotations et reprises : - financières | 0 | 108 798 | |
| | - exceptionnelles | | 0 | |

ETAT DES CREANCES ET DETTES

| Cadre A | | | | |
|--|-------------------|-------------------|------------------|-----------------|
| ETAT DES CREANCES | Montant brut | A 1 an au plus | A plus d'1 an | A plus de 5 ans |
| De l'actif immobilisé | | | | |
| Créances rattachées à des participations | | | | |
| Prêts (1) (2) | | | | |
| Autres immobilisations financières | 148 393 | | 148 393 | |
| De l'actif circulant | | | | |
| Clients douteux ou litigieux | 1 002 053 | | 1 002 053 | |
| Autres créances clients | 6 844 590 | 6 844 590 | | |
| Créances représentatives de titres prêtés | | | | |
| Personnel et comptes rattachés | 18 536 | 18 536 | | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | | | | |
| Impôts sur les bénéfices | 615 625 | 615 625 | | |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 146 930 | 146 930 | | |
| Autres impôts, taxes et versements assimilés | | | | |
| Divers | | | | |
| Groupe et associés (2) | | | | |
| Débiteurs divers | 357 240 | 357 240 | | |
| Charges constatées d'avance | 214 194 | 214 194 | | |
| TOTAL | 9 347 562 | 8 197 115 | 1 150 446 | |
| <i>(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice</i> | | | | |
| <i>(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice</i> | | | | |
| <i>(2) Prêts et avances consenties aux associés</i> | | | | |
| Cadre B | | | | |
| ETAT DES DETTES | Montant brut | A 1 an au plus | A plus d'1 an | A plus de 5 ans |
| Emprunts obligataires convertibles (1) | | | | |
| Autres emprunts obligataires (1) | | | | |
| Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1) | | | | |
| - à un an maximum à l'origine | 2 895 199 | 2 895 199 | | |
| - à plus d'un an à l'origine | | | | |
| Emprunts et dettes financières diverses (1) (2) | 26 214 | 26 214 | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 6 660 407 | 6 660 407 | | |
| Personnel et comptes rattachés | 183 276 | 183 276 | | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 663 366 | 663 366 | | |
| Impôts sur les bénéfices | 139 126 | 139 126 | | |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 854 072 | 854 072 | | |
| Obligations cautionnées | | | | |
| Autres impôts, taxes et versements assimilés | 74 832 | 74 832 | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | | | |
| Groupe et associés (2) | 112 525 | 112 525 | | |
| Autres dettes | 919 251 | 919 251 | | |
| Dettes représentatives de titres empruntés | | | | |
| Produits constatés d'avance | | | | |
| TOTAL | 12 528 270 | 12 528 270 | 0 | |
| <i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i> | | | | |
| <i>(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i> | | | | |
| <i>(2) Emprunts, dettes contractés auprès des associés</i> | | | | |

VARIATION DETAILLEE DES STOCKS ET DES EN-COURS

| | A la fin de l'exercice | Au début de l'exercice | Variation des stocks | |
|---|------------------------|------------------------|----------------------|------------|
| | | | Augmentation | diminution |
| Matières premières, approvisionnements | 1 751 156 | 1 405 698 | 345 458 | |
| En-cours de production de biens | 445 450 | 432 139 | 13 311 | |
| Produits finis | 4 656 006 | 4 393 741 | 262 265 | |
| Marchandises | 775 775 | 696 927 | 78 848 | |
| TOTAL | 7 628 387 | 6 928 505 | 699 882 | 0 |

PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 23)

| Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan | 31/03/21 | 31/03/20 |
|--|------------------|----------------|
| Créances rattachées à des participations | | |
| Autres titres immobilisés | | |
| Prêts | | |
| Autres immobilisations financières | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 421 798 | 375 101 |
| Autres créances | 615 625 | 555 625 |
| Valeurs mobilières de placement | | |
| Disponibilités | | |
| TOTAL | 1 037 422 | 930 725 |

DETAILS DES CHARGES A PAYER DANS LES POSTES SUIVANTS AU BILAN

(Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 23)

| | 31/03/21 | 31/03/20 |
|--|----------------|------------------|
| Intérêts courus non échus | | |
| Intérêts courus | | |
| Intérêts courus sur emprunts | | |
| Total | 0 | 0 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | |
| Factures non parvenues | 375 025 | 744 955 |
| Total | 375 025 | 744 955 |
| Dettes fiscales et sociales | | |
| Dettes provisions congés payés | 183 276 | 181 947 |
| Personnel salaires à payer | 0 | 4 191 |
| Charges sociales congés à payer | 91 638 | 90 973 |
| Charges sociales sur salaires | 0 | 0 |
| Etat charges à payer | 59 005 | 64 224 |
| Total | 333 919 | 341 335 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | |
| Frs immob à recevoir | | |
| Total | 0 | 0 |
| Autres dettes | | |
| Avoirs à établir | 167 167 | 9 177 |
| Total | 167 167 | 9 177 |
| TOTAL GENERAL | 876 111 | 1 095 467 |

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

| | 31/03/21 | 31/03/20 |
|--|----------------|----------------|
| Charges d'exploitation constatées d'avance | 116 534 | 95 409 |
| Charges financières constatées d'avance | | |
| Achats comptabilisés d'avance | 97 661 | 169 227 |
| TOTAL GENERAL | 214 194 | 264 636 |

NATURE DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

1) Charges constatées d'avance

Elles se composent de charges d'entretien, location, assurances, publicité.....

2) Achats constatés d'avance

Ils correspondent à de la marchandise non rentrée en stock majorée des droits de douane, des frais de transport et d'assurances.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

| Différentes catégories de titres (toutes de valeur nominale 1€) | Nombres de titres | |
|--|------------------------|-------------------|
| | Au début de l'exercice | En fin d'exercice |
| Actions nominatives à droit de vote simple | 88 200 | 88 200 |
| Actions nominatives à droit de vote double | 1 860 786 | 1 860 786 |
| Actions au porteur | 1 611 953 | 1 611 953 |
| Total | 3 560 939 | 3 560 939 |

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| | |
|-------------------------------------|------------------|
| Capitaux propres au 31/03/20 | 2 856 072 |
| Gain au 31/03/21 | 2 294 522 |
| Capitaux propres au 31/03/21 | 5 150 594 |

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de 19 194 537 euros se répartit par secteur géographique, gros et détail et en pourcentage du chiffre d'affaires total comme suit:

| | C.A | Pourcentage |
|----------------------------------|-------------------|----------------|
| CA COMMERCE DE GROS | | |
| France, ventes de marchandises | 727 156 | 3.79% |
| France, prestations de service | 13 310 | 0.07% |
| Export, ventes de marchandises | 475 449 | 2.48% |
| Export, prestations de service | 6 903 | 0.04% |
| CA COMMERCE DE DETAIL | | |
| France détail SCHOTT | 1 002 661 | 5.22% |
| CA PRODUCTION | | |
| France, ventes de produits finis | 9 683 559 | 50.45% |
| Export, ventes de produits finis | 7 285 499 | 37.96% |
| Chiffre d'affaires total | 19 194 537 | 100.00% |

| VENTILATION DU RESULTAT | Résultat avant impôt | Impôt |
|-----------------------------------|-------------------------|---------|
| (Code du Commerce Art. R123-198) | | |
| Résultat courant | 181 070 | |
| Résultat exceptionnel | 2 192 578 | |
| Crédit d'impôt recherche | 60 000 | |
| Impôt sur les sociétés | | 139 126 |
| Résultat comptable | 2 294 522 | |

| EFFECTIF MOYEN | | |
|---|----------------------|---|
| Catégorie de personnel | Personnel salarié | Personnel mis à disposition de l'entreprise |
| Cadres | 13 | |
| Agents de maîtrise et techniciens | | |
| Employés | 31 | |
| Ouvriers | - | |
| TOTAL | 44 | |
| REMUNERATION DES DIRIGEANTS | | |
| Au cours de l'exercice, il a été attribué 256 858 € de salaires bruts | | |

ENGAGEMENTS FINANCIERS

| | | |
|--|--|------------------|
| Engagements donnés | | |
| Effets escomptés non échus | | 245 516 |
| Hypothèque | | |
| Nantissement OPCVM | | |
| Abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune | | 457 347 |
| Retraite | | 85 372 |
| TOTAL | | 788 235 |
| Engagements réciproques | | |
| Achats devises à terme | | 5 040 767 |
| USD 6 000 000 | | |
| Crédits documentaires | | 2 477 010 |
| TOTAL | | 7 517 777 |
| Engagements de retraite | | |
| <p>La Société a souscrit auprès de la Société Générale un contrat retraite destiné à la couverture des indemnités de fin de carrière. Son obligation vis-à-vis des salariés est externalisée et comptabilisée par le biais d'appels de cotisation. L'engagement de retraite était évalué à 159 230 € au 31.03.2017, couvert partiellement par le contrat d'assurance IFC valorisé à 74 925 €; ainsi, l'engagement résiduel s'élève à 85 372 €.</p> | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

COMMISSAIRES AUX COMPTES

| | Honoraires Contrôle légal des comptes annuels | | Mission exceptionnelle | |
|---|---|----------|------------------------|----------|
| | 31.03.21 | 31.03.20 | 31.03.21 | 31.03.20 |
| Sarl FIABILITY 19 rue Pierre Semard 75009 Paris RCS Paris 484 880 422 | 39 500 | 37 000 | | |